

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 14 septembre 2021. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 14 septembre 2021, Istanbul, Turquie

La réunion est ouverte à 12h30 GMT+3.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT informe les membres que, en raison d'autres engagements, M. Kersh n'est malheureusement pas en mesure de participer à nouveau à la réunion ; l'Europe ne sera donc pas représentée. Cependant, M. Husting est présent, non pas en tant que suppléant, car M. Kersh a déjà épuisé sa limite de suppléance, mais en tant que représentant de One Voice. M. Husting présentera donc la position de One Voice sur certains points de l'ordre du jour, mais ne prendra pas part à la discussion et n'exercera pas de droit de vote. Il y a un nouveau membre, M. Herrera, qui représente le CADE et la région des Amériques.

Les membres suivants ont participé à la réunion : M. Witold Bańka , président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, président de l'UWW, membre du CIO ; Mme Emma Terho, membre du CIO et présidente de la commission des sportifs du CIO ; Son Excellence Mme. Amira El Fadil, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Soudan ; M. Guillermo Herrera, président de CADE, Colombie ; M. Niwa Hideki, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie, Japon ; Hon. Grant Robertson, vice-premier ministre, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie ; Dr Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine.

Les présidents des comités permanents suivants ont assisté à la réunion : M. Ben Sandford, Président du Comité des sportifs de l'AMA ; Hon. James Wood, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité d'éducation de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité finances et administration de l'AMA ; le professeur Lars Engebretsen, président du Comité santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales de l'AMA ; Mme Dao Chung, directrice financière de l'AMA ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations avec les fédérations internationales de l'AMA ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau Asie/Océanie de l'AMA ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards, AMA ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation, AMA ; M. Stuart Kemp, directeur adjoint des opérations, AMA ; M. Francisco León, chef du développement de programmes, AMA ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication, AMA ; M. Marc-André Matton, chef de la direction technologique, AMA ; M. Tom May, directeur des relations NADO/RADO, AMA ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau d'Amérique latine, AMA ; M. Rafal Piechota, bureau du président, AMA ; Dr Olivier Rabin, directeur principal, sciences et partenariats internationaux, AMA ; M. Tim Ricketts, directeur, contrôles, AMA ; M. Rodney Swigelaar, directeur du Bureau africain de l'AMA ; M. Alan Vernec, directeur médical de l'AMA ; M. Gunter

Younger, directeur, renseignement et enquêtes de l'AMA; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques de l'AMA ; Mme Shannan Withers, chef de cabinet de l'AMA ; et M. Frédéric Donzé, directeur des opérations de l'AMA.

Les observateurs suivants étaient présents : Ulrich Haas, Michael Vesper, Richard Budgett, Hannah Grossenbacher, Andrew Ryan, James Carr, Alexandre Husting (voir ci-dessus), Sophie Kwasny, Sergey Khrychikov, Richard Baum, Hiroki Toyooka, Tomohiko Arai, Marcos Díaz, Clayton Cosgrove et Darren Mullaly.

- 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent faire part d'éventuels conflits d'intérêts. En l'absence de demande de parole, il poursuit avec le point suivant.

2. Procès-verbal de la réunion tenue le 20 mai 2021

LE PRÉSIDENT note que le projet de procès-verbal de la réunion de mai a été inclus dans le document partagé trois semaines auparavant, et qu'aucune demande de modification n'a été reçue. Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 août sera soumis à l'approbation des membres en novembre.

D É C I S I O N

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2021, qui sera dûment signé par le Président.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se dit très heureux qu'après un an et demi, les membres aient enfin la possibilité de se réunir dans un format hybride et il espère que de plus en plus de membres pourront assister aux réunions à l'avenir. Il a remercié les hôtes turcs pour leur merveilleuse hospitalité à Istanbul. Il a été très heureux d'être avec tout le monde là-bas. La prochaine réunion est prévue à Paris et il espère que d'ici là, encore plus de membres pourront y assister. Son rapport écrit est assez complet et il n'a pas l'intention de l'examiner en détail, même s'il sera heureux de répondre à toutes les questions. Le rapport consolide un grand nombre d'activités.

Le rapport a montré que, malgré la situation de Covid, l'AMA est restée très active et s'efforce toujours de respecter tous les engagements et programmes. Le travail effectué a été ralenti par la situation mais, dans l'ensemble, la plupart des programmes ont été réalisés. En ce qui concerne le financement privé, l'AMA est certes un peu en retard sur ce qui avait été prévu, mais il garde l'espoir qu'il sera possible d'annoncer des nouvelles positives d'ici la fin de l'année, voire lors de la réunion de novembre.

Les bureaux du monde entier fonctionnaient encore essentiellement à distance, en fonction des contraintes et des règles locales de chaque pays.

Dans la section Finances, l'AMA a reçu environ 50 % de la contribution des États-Unis, et il espère que les États-Unis respecteront leurs engagements et paieront le montant restant rapidement. L'AMA était extrêmement mal à l'aise avec l'approche adoptée dans ce cas, où le paiement était retenu ou retardé afin d'exercer une certaine pression sur l'organisation pour qu'elle prenne certaines décisions.

L'AMA avait également reçu une demande des États-Unis et de World Athletics pour traiter la question du cannabis. Il s'agissait d'une question très sensible et d'un sujet qui n'avait pas été abordé auparavant. Les membres entendront une mise à jour plus tard dans la journée. L'AMA est certainement ouverte à une discussion sur le sujet et le fera, mais il faut une procédure régulière et une large consultation avant de pouvoir parvenir à une conclusion.

Il sera heureux de répondre aux questions sur son rapport.

M. NIWA indique que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo se sont achevés le 5 septembre. Ils avaient été reportés d'une année entière à cause du Covid. Ils se sont déroulés sans spectateurs et avec un certain nombre de restrictions. Grâce à tout le soutien reçu de la part des autres pays, ainsi que des représentants du mouvement sportif, Tokyo a pu organiser les Jeux olympiques avec succès, assumant ainsi les responsabilités du pays hôte. Le gouvernement japonais a travaillé à la formation des agents de contrôle du dopage, à la création d'un laboratoire pour

les Jeux olympiques de Tokyo et à l'établissement d'un cadre pour le partage des renseignements et des mesures de prévention des infections, entre autres initiatives. Grâce à ces efforts, le Japon a été très heureux de pouvoir coopérer avec l'AMA, l'ITA, le CIO et le CIP pour effectuer des contrôles antidopage et des analyses d'échantillons et partager des informations lors de l'événement. Le Japon a également accueilli du personnel venu de l'étranger pour effectuer des contrôles antidopage et des analyses d'échantillons. Il a remercié l'AMA et toutes les autres personnes qui ont si gentiment apporté leur soutien tout au long des Jeux olympiques.

M. LALOVIC remercie l'AMA, le directeur général, le personnel et, bien sûr, le président, pour toutes les activités et l'énergie déployées pour travailler dans des circonstances très difficiles au cours de l'année et demie écoulée. Il s'est concentré sur un point du rapport concernant la nouvelle génération d'ADAMS. En ce qui concerne ADAMS, le mouvement sportif a salué tous les efforts déployés pour améliorer l'expérience des sportifs avec cet outil. Les sportifs ne sont pas toujours très bien préparés et il y a beaucoup à faire à cet égard ; cela dit, il faut faire davantage pour garantir la fonctionnalité d'ADAMS pour les OAD, qui doivent utiliser cet outil quotidiennement. Cela inclut l'utilisation de nouvelles technologies, de technologies automatisant la communication entre les systèmes et augmentant les données disponibles pour aider davantage les OAD à remplir leurs obligations en vertu du Code. S'assurer que les parties prenantes puissent travailler efficacement avec les outils qu'elles doivent utiliser doit rester une priorité pour l'organisation car cela affecte également sa capacité à mener la lutte contre le dopage dans le sport. Il a donc exhorté l'AMA à maintenir l'énergie déjà investie dans l'amélioration d'ADAMS en faisant de ce système une priorité au sein de l'organisation.

MME EL FADIL a pris note du rapport du Directeur général. L'Union africaine a apprécié tous les efforts entrepris par la direction de l'AMA. Elle a également félicité le Japon pour la réussite de ses Jeux olympiques en dépit des défis posés par le Covid-19. Le directeur général a mentionné la question des autorités américaines et l'Afrique continue d'encourager un engagement et des discussions plus poussés. Elle a également demandé un réexamen de la question du cannabis et attend avec impatience d'en savoir plus sur cette question au cours de la réunion.

M. ROBERTSON s'est fait l'écho des commentaires de ses collègues pour remercier l'AMA du travail accompli en ces temps difficiles et a salué l'excellent accueil des Jeux olympiques et paralympiques au Japon. La Nouvelle-Zélande apporte son soutien à Niue pour faciliter la ratification de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Niue s'est engagé à respecter un calendrier et une procédure de ratification, avec l'intention de faire coïncider cette ratification avec la COP de l'UNESCO en octobre. La Nouvelle-Zélande reste engagée, au nom de l'Océanie, à soutenir les amis insulaires du Pacifique à Niue pour y parvenir.

Il a demandé un peu plus de détails sur le personnel, car la mise à jour ne fournit pas vraiment les informations pour comprendre qui a été embauché et quelle est son expérience. Compte tenu des problèmes stratégiques auxquels l'AMA est confrontée, la Nouvelle-Zélande souhaiterait que les prochains rapports contiennent davantage de détails sur la mise à jour des effectifs.

MME SANGENIS a remercié les membres du personnel de l'AMA pour la quantité impressionnante d'informations envoyées. Elle remercie également le professeur Erdener. Elle n'a pas pu se rendre en Turquie mais elle le remercie d'avoir organisé la première réunion hybride. Concernant le rapport du directeur général, elle lui demande d'expliquer la stratégie de l'administration pour parvenir à un équilibre et à une inclusion des genres au sein de l'organisation. La situation est quelque peu déséquilibrée, avec 22 hommes occupant des postes de direction et seulement six femmes, et elle l'encourage à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le Directeur général au nom du mouvement sportif pour son rapport très complet. Il souhaite formuler deux brefs commentaires. Le mouvement sportif souhaite mieux comprendre la stratégie de l'administration pour atteindre l'équilibre et l'inclusion des genres au sein de l'organisation. Le fait que, sur les 22 postes de direction, seules six femmes figurent dans la structure organisationnelle révisée doit être discuté.

En ce qui concerne le cannabis sur la liste des interdictions, il a soutenu le processus du comité de liste et a suggéré qu'une analyse claire soit menée sur les implications de son retrait. Une attention particulière serait nécessaire sur ce sujet très sensible.

MME BATTAINI-DRAGONI a déclaré qu'elle était reconnaissante de l'occasion qui lui était donnée de rendre hommage au travail accompli au cours du dernier mois pour préparer la réunion, avec des résultats très intéressants provenant de la discussion interne relative au nouvel organigramme et à la manière dont le bureau devrait fonctionner, en particulier à Montréal. Dans le rapport présenté par le Directeur général, elle a noté la référence à la documentation dans les dossiers en relation avec les États-Unis et la question du paiement partiel de leur contribution. Le travail en cours dans un autre comité pour préparer d'éventuelles nouvelles règles pour traiter la question du non-paiement, du paiement tardif ou du paiement partiel des contributions par les États membres est un travail très important. Elle est très impatiente de voir comment l'AMA pourrait se protéger contre toute tentative d'utiliser l'argent ou d'autres prétextes pour déstabiliser ou créer des difficultés au sein de l'AMA et de disposer d'un ensemble de règles pour traiter des mesures que l'organisation pourrait prendre. Elle sait qu'elles sont en cours de préparation et attend avec impatience un bon débat sur les règles proposées. Elle souhaite que le point sur le non-paiement par un pays soit noté.

MME TERHO a soutenu les efforts déployés dans le cadre de l'expérience des sportifs en relation avec ADAMS et a également salué l'idée que l'éducation puisse être partagée via ADAMS afin de mieux la coordonner. Elle a remercié l'AMA pour les efforts déployés en ce qui concerne l'expérience des sportifs, qui est importante.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a réaffirmé qu'ADAMS restait une priorité pour l'AMA et que l'énergie serait maintenue; mais, malheureusement, c'est aussi une question de financement et pas seulement d'énergie. L'AMA continuera à faire des efforts ; l'informatique est un élément important du budget et on fait tout ce qui est possible de faire, même si c'est un élément très lourd. La technologie évolue constamment. C'est clairement une priorité, l'expérience de l'utilisateur est importante, en particulier l'expérience de l'athlète, mais aussi l'expérience de l'OAD, le fait que le système soit convivial et fournisse les informations que les utilisateurs recherchent. La communication automatisée avec d'autres systèmes est un sujet qui a été discuté pendant un certain temps et qui a également eu des implications juridiques en termes de ce qui pouvait et ne pouvait pas être échangé. Là encore, l'équipe ADAMS en était consciente et cela restait une priorité.

Il y a eu quelques remarques sur le cannabis, et le groupe de liste et la commission de la santé, de la médecine et de la recherche vont se pencher sur cette question, qui est très sensible. Il n'y a pas de point de vue unanime sur la question, mais l'AMA suivra une procédure régulière et reviendra à la table des discussions, et les membres en sauront plus ultérieurement de la part du directeur scientifique.

Il serait heureux de fournir à M. Robertson les détails qu'il souhaite en ce qui concerne la mise à jour du personnel, et il pourrait certainement prendre la discussion hors ligne pour voir quels autres éléments pourraient être utiles. Il s'efforce d'être concis dans son rapport, mais s'il y a d'autres éléments que M. Robertson souhaite, il n'y a pas de problème.

Pour répondre à la question de Mme Battaini-Dragoni, sans vouloir rouvrir les discussions précédentes, il avait été convenu la fois précédente que la direction préparerait un document sur les conséquences d'un éventuel non-financement, et que ce document serait discuté avec les autorités publiques et le mouvement sportif avant d'être mis sur la table. Concernant les questions du professeur Erdener et de Mme Sangenis sur l'équilibre entre les sexes et l'inclusion, il a demandé au COO de fournir quelques chiffres pour mettre les choses en perspective. Si l'on s'en tient à la direction de l'organisation, il est vrai qu'il existe un déséquilibre, et l'AMA s'efforce d'améliorer la situation, mais cela prendra du temps car les choses ne changent pas du jour au lendemain. Toutefois, si l'on considère l'organisation dans son ensemble, la situation est en fait très différente.

M. DONZÉ complète les propos du directeur général. Il est clair que le domaine de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est essentiel au succès de l'AMA en tant qu'organisation internationale et qu'il est pris très au sérieux. L'accent mis sur ce domaine est reflété par un certain nombre de chiffres globaux concernant le personnel, par exemple, l'AMA est fière de compter des personnes de 58 nationalités différentes et les femmes représentent 60 % des employés contre 40 % des hommes au sein de l'organisation ; cependant, le travail doit se poursuivre dans ce domaine et l'AMA veut aller plus loin en tant qu'organisation. Il s'agit notamment de fournir à tous les employés des possibilités de développement de carrière et d'augmenter le nombre de femmes dans l'équipe dirigeante, ce qui sera

fait dans le cadre de la planification de la succession, mais d'autres moyens sont également explorés pour assurer un meilleur équilibre dans ce domaine de l'organisation.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- **3.1 Mise à jour sur la Covid-19**

M. RICKETTS dit que le document que les membres ont dans leurs dossiers contient toutes les informations sur la question. Il récapitule donc les points saillants, en commençant par le niveau des tests effectués, en particulier cette année-là, en 2021. Il est heureux de dire que le nombre d'échantillons est revenu au même niveau qu'avant la pandémie ; en particulier, le nombre d'échantillons hors compétition prélevés entre janvier et juillet était de 105 000 pour 2021 et, pour 2019 au cours de la même période, de 90 000, soit 15 000 échantillons de plus entre janvier et juillet de cette année-là. Cela a été particulièrement important à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et a vraiment montré les efforts des OAD compte tenu de la situation difficile. En ce qui concerne le nombre d'échantillons en compétition pour la même période, l'AMA n'était qu'à 62 % du niveau d'échantillons collectés en 2019 ; évidemment, cela était lié au nombre limité d'événements et de compétitions qui ont eu lieu pendant cette période, donc dans l'ensemble, c'était une bonne nouvelle et on espère que cela continuera dans les mois à venir.

Le groupe d'experts en matière d'essais stratégiques se réunira dans le courant du mois pour examiner les résultats préliminaires de l'étude qu'il a menée sur les méthodes alternatives de collecte d'échantillons, en examinant en particulier les variations de la possibilité de collecter des échantillons virtuellement. Il n'a rien de concret à signaler à ce stade, car le travail est en cours, mais il informera le comité lorsqu'il sera prêt à présenter les résultats.

Deux équipes d'observateurs indépendants s'étaient rendues à Tokyo pour les derniers Jeux olympiques et paralympiques. Le rôle des équipes a été de travailler en étroite collaboration avec le CIO, l'ITA et Tokyo 2020, ainsi qu'avec le CIP, afin de garantir la mise en œuvre des meilleurs programmes antidopage possibles. Il a remercié le CIO, l'ITA, Tokyo 2020 et le CIP pour leur coopération et leur assistance, ainsi que les membres des équipes d'observateurs indépendants, composées d'experts de la communauté antidopage, y compris des sportifs et du personnel de l'AMA, qui ont fait un excellent travail compte tenu des circonstances. Les deux équipes travaillaient sur leurs rapports pour les jeux. Évidemment, l'attention s'est maintenant tournée vers les Jeux olympiques et paralympiques de Pékin et l'AMA est en train de mettre en place les équipes et la logistique nécessaires pour soutenir les équipes d'observateurs indépendants pour ces Jeux.

D É C I S I O N

La mise à jour sur la Covid-19 a été notée.

- **3.2 Mise à jour concernant le président fondateur**

LE PRÉSIDENT informe les membres que, la semaine précédente, l'AMA a reçu une lettre conjointe de One Voice et du CIO, et qu'il croit donc savoir qu'un consensus a été atteint sur ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande si quelqu'un du mouvement sportif ou des autorités publiques souhaite prendre la parole avant lui.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que la balle était dans le camp du Directeur général. Le mouvement sportif attend plus de détails et un projet de règlement sur le sujet.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'une lettre a été reçue et qu'il est heureux qu'un consensus ait été atteint. Il est heureux pour M. Pound. En ce qui concerne les prochaines étapes, il a fait une proposition. Il ne pense pas que cela nécessiterait une modification formelle des statuts de l'AMA, car l'AMA ne crée pas de poste ayant un rôle formel dans le fonctionnement de l'organisation. Cela pourrait donc se faire par le biais d'une résolution, qui serait adoptée par le Conseil de fondation de l'AMA lors de la prochaine réunion, reconnaissant l'existence du titre ; mais, comme cela n'a pas d'impact supplémentaire sur l'organisation, cela ne nécessiterait rien d'autre. La résolution serait préparée pour le Conseil de fondation et, en supposant qu'elle soit approuvée par le Conseil de fondation, la proposition était

d'inviter M. Pound à la réunion du Conseil de fondation à Paris et, une fois que la résolution aurait été formellement approuvée, il y aurait une petite cérémonie pour l'honorer et lui donner l'occasion de s'adresser au Conseil de fondation à cette occasion. Il serait heureux de recevoir des commentaires ou des suggestions.

LE PRÉSIDENT confirme que la direction procédera comme l'a expliqué le directeur général.

D É C I S I O N

Mise à jour concernant le président fondateur notée.

- **3.3 Protocole d'accord avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)**

M. BOUCHARD dit que les membres ont les documents dans leurs dossiers. Le protocole d'accord a été élaboré et négocié par le bureau régional Asie/Océanie de l'AMA avec le gouvernement de Singapour et le RADO d'Asie du Sud-Est. L'objectif du protocole d'accord est simple : promouvoir la coopération pour soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes antidopage conformes au Code, renforcer l'intégrité des sports dans la région et renforcer les capacités. Le protocole d'accord entrera en vigueur dès sa signature le 28 octobre si le document est approuvé par le Comité exécutif. Le protocole d'accord sera valable pour une période de trois ans et pourra être renouvelé sur acceptation des deux parties.

LE PROFESSEUR ERDENER a soutenu le protocole d'accord.

M. NIWA a déclaré qu'en tant que membre du Comité exécutif représentant la région asiatique, il se félicitait vivement de la signature du protocole d'accord entre l'AMA et l'ANASE, et espérait que cela renforcerait encore le système antidopage en Asie sous la direction et avec le partenariat de l'AMA.

M. HUSTING réitère ses excuses pour l'absence de M. Kersch. Il s'exprime au nom de One Voice et remercie le Président pour sa compréhension et sa flexibilité. En ce qui concerne le protocole d'accord, il le soutient mais réitère également la demande d'une approche stratégique générale sur la signature de tant de protocoles d'accord différents faite lors des précédentes réunions du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT indique qu'il a reçu la même question la fois précédente et qu'il répondra, comme il l'avait fait lors de la réunion de mai, en disant qu'il estime que le nombre de protocoles d'accord signés par l'AMA doit toujours refléter les besoins réels de l'organisation et de ses partenaires, de sorte que chaque protocole d'accord signé est analysé en profondeur pour éviter tout doute quant à savoir s'il sert les objectifs de l'AMA. Tous les protocoles d'accord visent à tirer parti de la capacité de l'AMA dans différents domaines tels que les enquêtes, l'éducation, la science, le développement de programmes, les contrôles et bien d'autres, de sorte que l'AMA signe un certain nombre de protocoles d'accord pour soutenir le travail et renforcer son réseau et ses relations. Il pense que le Comité exécutif peut approuver le protocole d'accord avec l'ANASE.

D É C I S I O N

Approbation du protocole d'accord avec l'ANASE.

4. Gouvernance

- **4.1 Mise à jour du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance**

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que le groupe de travail a été constitué en novembre 2020. Le Comité exécutif a décidé de sélectionner un groupe d'experts pour conseiller l'AMA sur l'orientation à donner aux réformes. Il estime que le groupe de travail fait très bien son travail. Le professeur Haas, qui est le président du groupe de travail, guidera les membres à travers le deuxième rapport intermédiaire.

LE PROFESSEUR HAAS a déclaré que c'était un plaisir d'avoir l'occasion de présenter le deuxième rapport intermédiaire. Il a apprécié l'hospitalité et il était plus qu'heureux de voir de vraies personnes en personne à sa première réunion hybride.

Le deuxième rapport intermédiaire comprenait trois sections. Tout d'abord, il parlera des recommandations formulées à ce jour. Le deuxième point concernait les questions ouvertes et, s'il y avait un retour d'information à ce

moment-là, il serait plus que bienvenu. Enfin, il fera une très brève mise à jour sur le code d'éthique du point de vue du groupe de travail, car il a vu qu'il figurait à l'ordre du jour en tant que point séparé.

En ce qui concerne les commentaires généraux sur la recommandation, le groupe de travail a essayé, chaque fois que cela était nécessaire et chaque fois que cela était conseillé et possible, de faire la distinction entre les recommandations à court et à long terme. Le groupe a estimé que la fondation était dominée par le principe de l'égalité de partenariat et qu'elle avait essayé de respecter ce principe en toute occasion. En tant que partenariat égal entre les gouvernements ou les autorités publiques d'une part et le mouvement sportif d'autre part, tout le monde savait ce qu'étaient les gouvernements et les autorités publiques, et le mouvement sportif couvrait le CIO, le CIP, les FI, le Mouvement olympique et paralympique, les CNO, les CNP et les organisations faitières. Il s'arrêtait à certains moments de sa présentation et espérait recevoir un maximum de commentaires. Les autorités publiques ou le mouvement sportif souhaitent-ils donner des conseils ou des informations sur les commentaires généraux ?

LE PROFESSEUR ERDENER a observé que le mouvement sportif en général avait mentionné certaines de ses attentes lors de la réunion du mois de mai, et il a réitéré certains points de vue, tels que l'accent mis sur l'importance de la représentation des parties prenantes au sein de l'AMA, et le mouvement sportif a également soutenu le maintien de la composition et de la structure actuelles du Comité exécutif et de celles du Conseil de fondation de l'AMA.

LE PROFESSEUR HAAS a évoqué les deux grands oubliés des recommandations de 2018. L'un concernait la représentation des sportifs et l'autre les ONAD. Le groupe de travail a essayé de se concentrer d'abord sur ces deux points. En ce qui concerne la représentation des sportifs, le point de départ était qu'il était entendu au sein du groupe que le comité des sportifs de l'AMA devait agir comme un forum pour la communauté élargie des sportifs, refléter la diversité et remplir de nouvelles tâches. Il s'agit d'un groupe d'sportifs très divers et ils ont besoin d'être représentés, c'est pourquoi le groupe de travail a estimé que le statut de comité permanent n'était probablement pas approprié. Le comité des sportifs de l'AMA devrait être un organe distinct, avec des règles distinctes, et son nombre devrait être plus important que celui des comités permanents, car ses membres devraient être envoyés dans les différents groupes de travail et comités permanents, d'où la nécessité de disposer de toute l'étendue des connaissances et de l'expertise au sein du groupe.

Le point suivant est que, pour être représentant au comité des sportifs de l'AMA, la personne doit remplir des critères spécifiques, c'est-à-dire qu'elle doit être un athlète de niveau international au sens du code mondial antidopage. L'athlète devait être lié par le code mondial antidopage et les deux critères précédents devaient être remplis dans un certain laps de temps, dans les six ans suivant la démission jusqu'à la prise de fonction.

Pour refléter cette diversité, il a été proposé de recruter les sportifs dans trois communautés, la première étant les représentants des sportifs parmi les membres élus de la commission des sportifs du CIO et de la commission des sportifs du CIP, ces représentants ayant été élus par une communauté très large. Le second groupe de représentants des sportifs proviendrait des comités d'sportifs des FI, bien entendu limité aux seules FI signataires du Code. L'idée avait été développée en étroite collaboration avec les deux représentants des sportifs au sein du groupe de travail et le comité des sportifs de l'AMA. Chaque comité d'sportifs d'une FI n'aurait qu'une seule voix, le représentant des sportifs devrait être membre du comité d'sportifs de la FI et toute personne appartenant au premier groupe ne serait pas éligible pour le second groupe. Il se peut qu'il manque des compétences ou de la diversité, d'où la raison d'être du troisième groupe, qui tente de combler les lacunes, par le biais d'un panel spécial de nominations. Certains pourraient dire que c'est une lourdeur, avec deux comités de nomination différents, mais les sportifs souhaitaient vivement avoir plus d'autonomie dans le choix de leurs représentants ; donc, en fin de compte, l'argument de la bureaucratie n'était pas si important, car l'AMA s'appuierait sur des organismes existants, ce qui n'augmenterait pas vraiment la bureaucratie.

L'une des fonctions les plus importantes du comité des sportifs de l'AMA serait d'élire le président et le vice-président, et la seconde serait de sélectionner les membres qui représenteraient la communauté des sportifs dans les groupes de travail et autres comités permanents. Il y a eu quelques questions non résolues, qui ont été renvoyées à la commission des sportifs, dont celle de savoir si les personnes du premier groupe, la commission des sportifs du CIO et la commission des sportifs du CIP, seraient éligibles aux postes de président et de vice-président. Les membres entendront M. Sandford plus tard à propos de ces questions. Cela a conclu tout ce qui concerne le comité

des sportifs. Tout retour d'information de la part des gouvernements ou des autorités publiques et du mouvement sportif serait plus que bienvenu.

M. SANDFORD remercie le professeur Haas pour son rapport. Il a réfléchi à la manière d'aborder la question. Il a quelques inquiétudes à ce sujet et sa principale préoccupation est de savoir qui devrait faire le travail, pas nécessairement sur la représentation des sportifs au sein de l'AMA mais spécifiquement au sein du Comité des sportifs, et il ne veut pas enlever au travail parce qu'il est vraiment bon et qu'il y a probablement beaucoup de choses sur lesquelles on peut s'entendre et travailler. Le comité des sportifs de l'AMA a mis en place un groupe de travail sur la représentation des sportifs afin d'examiner et de développer des modèles spécifiques au comité des sportifs, et ce groupe a été exceptionnellement bien soutenu par l'AMA, les parties prenantes, le comité exécutif et le conseil de fondation au cours des dernières années. Le groupe avait encore du travail à faire et avait pour objectif de le terminer et de le présenter au comité des sportifs en octobre, puis au comité exécutif et au conseil de fondation en novembre pour une décision finale. Il s'est demandé qui devait faire le travail, car il a cru comprendre que le groupe de travail sur la révision des réformes de gouvernance se pencherait sur une représentation plus large des sportifs au sein de l'AMA et que le groupe de travail sur le comité des sportifs se pencherait sur le comité des sportifs. Du point de vue des sportifs, il craint que, si l'AMA ne procède pas de cette manière, quel que soit le modèle retenu, s'il n'a pas été élaboré par des sportifs pour des sportifs, il n'aura pas la légitimité que les représentants des sportifs obtiennent en élaborant un processus pour ce qu'ils estiment être leur meilleure représentation des sportifs et, malheureusement, à un moment où l'AMA devrait être davantage centrée sur les sportifs et travailler avec eux, ce serait un pas dans une autre direction.

M. HUSTING a déclaré que les autorités publiques estimaient qu'il appartenait aux sportifs de définir la manière appropriée de désigner leurs représentants et que la même chose serait dite plus tard en ce qui concerne la représentation de l'ONAD.

M. ROBERTSON remercie le groupe de travail pour ses efforts ; c'était un travail considérable et très apprécié. Il approuve les propos de MM. Husting et Sandford. L'Océanie estime qu'il est important que les propositions finales émanent de la commission des sportifs. Il ne fait aucun doute que le comité des sportifs doit travailler avec le groupe de travail, mais en fin de compte, il a approuvé le point de vue selon lequel, pour que ce groupe ait le soutien des sportifs de manière durable, les propositions doivent, dans leur création initiale, être dirigées et finalement présentées par le comité des sportifs. Cela ne veut pas dire que le groupe de travail n'a pas de rôle à jouer, car il en a un, mais il est nécessaire de comprendre l'importance pour les sportifs d'être en charge de la proposition finale.

M. DE VOS fait référence à ce que M. Sandford a dit à propos de qui devrait faire le travail. La mission du groupe de travail était clairement d'examiner l'ensemble de la gouvernance de l'organisation et pas seulement des parties spécifiques, car il s'agit d'une grande organisation avec différents aspects qui doivent être examinés. Le comité ne demande pas que le comité exécutif et le conseil de fondation aient leurs propres réformes de gouvernance, c'est pourquoi la question a été déléguée à un groupe de travail très compétent, et il remercie le professeur Haas et ses collègues pour leur rapport. En ce qui concerne la composition du comité des sportifs, le mouvement sportif est d'avis qu'il ne doit pas être trop important, qu'il doit pouvoir fonctionner et que 20 membres sont probablement trop nombreux. Le mouvement sportif en a recommandé 15, ce qui serait probablement plus pratique que 20, et c'est déjà plus que les comités permanents, qui comptent 12 membres. Il y a quelque chose d'étrange dans l'examen des trois groupes différents. Il a l'impression qu'il y a une certaine discrimination, car pourquoi les sportifs qui ont été élus par leurs pairs (les commissions des sportifs du CIO et du CIP, par exemple) auraient-ils moins de droits que d'autres sportifs qui, dans certains cas, ne sont pas représentatifs parce qu'ils n'ont pas été élus par leurs pairs ? Ainsi, en regardant les questions soulevées à la fin de la section, il était personnellement assez déçu de l'approche, car il y avait une discrimination claire entre les différentes catégories d'sportifs identifiées. Pourquoi cela était-il nécessaire ? Il faudrait peut-être que ce soit l'inverse, que ceux qui n'ont pas été élus ne puissent pas être président ou vice-président. Il demande au groupe de travail et à la commission des sportifs, au nom du mouvement sportif, de se pencher sur cette question et de fournir peut-être une réponse claire quant à la nécessité de cette distinction, pour ne pas dire discrimination.

En ce qui concerne le panel spécial des nominations, il se demande pourquoi il est nécessaire de réinventer la roue. L'AMA disposait d'un comité des nominations ; il avait fallu beaucoup de temps et de discussions pour parvenir

à un compromis concernant la composition du comité des nominations, qui était indépendant, alors pourquoi le comité des nominations n'était-il pas assez bon pour faire la recommandation concernant la composition du troisième groupe?

Il y avait une certaine contradiction : Le professeur Haas avait parlé dans son introduction d'objectifs à court et à long terme, dont il convenait parfaitement qu'ils pouvaient exister, mais il estimait qu'ils ne pouvaient pas être contradictoires. D'une part, le professeur Haas a déclaré que la composition et le nombre de membres de la commission des sportifs devraient être réduits à long terme ; mais, à court terme, le nombre serait étendu. C'était une contradiction. Néanmoins, il a remercié le groupe de travail pour son travail acharné.

MME BATTAINI-DRAGONI a parlé d'impartialité et de flexibilité. Elle a eu le plaisir de lire les propositions soumises par le professeur Haas et elle a pu constater la volonté d'essayer de trouver des solutions en vue de maintenir la discussion ouverte et continue sur la question de savoir comment atteindre la destination finale, à savoir l'augmentation du rôle des sportifs dans toute la construction de l'AMA, et elle doit admettre que le travail est extrêmement intéressant, pédagogique et clair, et qu'il a aidé les membres à réfléchir et à continuer à réfléchir à la décision. Elle a également apprécié l'impartialité. Cela dit, il s'agit effectivement d'une question très difficile et la meilleure façon d'avancer est peut-être de ne pas prétendre qu'il serait possible de parvenir rapidement à une solution qui plairait à tous. Elle considère qu'il s'agit plutôt d'un processus flexible, au cours duquel certains changements peuvent être apportés et où il sera ensuite possible de vérifier si ces changements sont bénéfiques pour toutes les parties prenantes. Si tel n'était pas le cas, l'AMA pourrait toujours revenir à des solutions alternatives. C'est ainsi qu'elle a ressenti l'exercice, qui n'a pas été facile. Il y avait une culture au sein de l'AMA ; l'AMA existait depuis 20 ans, et il était important pour de nombreux membres de pouvoir s'ouvrir ou de donner une chance à la culture de continuer avec les nouveaux besoins existants pour que l'AMA soit forte et fonctionne vraiment.

LE PROFESSEUR HAAS a répondu brièvement à certains des points soulevés. Il est clair que le groupe de travail n'a rien enlevé à personne ; ce serait une description erronée de son mandat. Il y avait deux représentants des sportifs au sein du groupe de travail, et les membres n'ont pas pris de décisions contre ces deux sportifs. L'un des sportifs était le président du sous-comité du comité des sportifs de l'AMA chargé de la question de la gouvernance du comité des sportifs, et le groupe de travail a toujours essayé de trouver des solutions communes. La deuxième chose est que la question avait été présentée dans le premier rapport intermédiaire. Le groupe de travail avait déclaré que les mandats du comité des sportifs de l'AMA et du groupe de travail se chevauchaient et la proposition avait été de procéder en étroite collaboration avec les sportifs, et c'est ce qui a été fait jusqu'à présent. Les deux groupes ne fonctionnent pas en vase clos, ils sont en étroite collaboration. Il s'est entretenu à plusieurs reprises avec la commission des sportifs et les membres ont déclaré que, comme ils avaient parfois du mal à trouver des solutions, ils accueilleraient favorablement des propositions externes, qu'ils pourraient examiner. Pour que les choses soient claires, rien de ce que fait le groupe de travail ne vise à priver qui que ce soit d'autre. Il pense qu'une solution doit être trouvée. En 2018, l'AMA avait promis de trouver une solution. Nous sommes en 2021 et il n'y a pas de solution. C'était une décision politique : combien de temps les membres voulaient-ils attendre ? C'était au comité exécutif de décider. Bien sûr, le groupe de travail a demandé des conseils.

Le deuxième point soulevé était la question de la discrimination. La communauté des sportifs est très diversifiée ; le groupe de travail l'a reconnu lors de ses discussions et entretiens avec le comité des sportifs, et a essayé de faire en sorte que cette diversité soit reflétée au sein du comité des sportifs de l'AMA. Il était extrêmement important pour le groupe de travail de ne pas faire de différence entre les "bons" et les "mauvais" représentants des sportifs. C'était complètement faux. Tout le monde venait d'horizons différents et le groupe de travail a essayé d'être inclusif et non discriminatoire. L'idée sous-jacente à certaines questions était que les sportifs issus de la circonscription du CIO ou des commissions d'sportifs du CIP étaient en quelque sorte déjà représentés au sein du comité exécutif, car le mouvement sportif avait attribué un siège à un représentant des sportifs de cette circonscription. L'idée était de faire figurer cela dans les statuts à l'avenir. C'est la raison pour laquelle tous les autres sportifs ne sont pas représentés au sein du comité exécutif, et il y reviendra plus tard. La suggestion du groupe de travail avait été d'essayer de trouver un moyen de représentation. Tout ce que le groupe de travail a cherché à faire était de ne pas faire de discrimination. Le groupe de travail a essayé de travailler avec la commission des sportifs, en cherchant à obtenir des indications

claires sur ce qu'elle voulait et, si cela avait un sens du point de vue de la gouvernance, le groupe de travail essaierait de l'intégrer dans les règles.

Enfin, bien sûr, il y a eu des divergences. D'abord, le groupe de travail lui-même avait été important, puis il avait été réduit. Il n'y avait parfois pas d'autre option. Les gens voulaient s'assurer à ce moment-là que la communauté élargie des sportifs était reflétée. Cette solution devait être rapide. Une fois la confiance dans le système établie, la discussion de second niveau serait complètement différente. Ensuite, il sera peut-être possible de réduire sans lésiner la diversité et les différents contextes culturels. Il a repris l'idée qu'il s'agissait d'un processus continu. La solution idéale ne sera probablement pas trouvée d'ici novembre. Il était nécessaire d'avoir une stratégie à plus long terme. Il était important, à un moment donné, de dire aux gens ce qui devait se trouver au bout d'un très long tunnel. L'idée était de donner une idée du genre de choses qui étaient discutées.

Toujours en ce qui concerne le Comité exécutif, il est clair qu'après le processus de consultation, les gens avaient dit que des choses devaient changer au sein du Comité exécutif, et ils avaient eu beaucoup d'idées. Il était clair pour le groupe de travail que, pour mettre en œuvre l'une ou l'autre des tendances significatives, la composition devait changer. Cependant, à court terme, il voit des difficultés à diminuer la composition du Comité exécutif et, à certains égards, il y a aussi des avantages tels que le Comité exécutif est actuellement structuré, car le groupe de travail considère les représentants continentaux du côté des autorités publiques comme un avantage plutôt qu'un inconvénient. Du point de vue du benchmark, quel était le meilleur pour un comité exécutif ? Il devrait être petit. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail a fait la distinction entre le court terme et le long terme. À court terme, si l'on voulait mettre en œuvre des tendances significatives, il fallait augmenter. L'objectif final, une fois que la confiance dans le système a été rétablie, était que l'AMA essaie progressivement de réduire les chiffres. Encore une fois, parce qu'il y a un écart entre le court et le long terme, à court terme, il pense qu'il serait bon d'ajouter une personne, et tous les membres du groupe de travail sont d'accord. La question de savoir s'il est possible d'ajouter deux autres membres au Comité exécutif a été très débattue, et c'est pourquoi le groupe de travail a demandé un retour d'information. Si une seule personne devait être ajoutée, le groupe de travail a pensé qu'il devrait s'agir du président du comité des sportifs, afin de montrer plus ou moins comment les membres du comité des sportifs de l'AMA sont représentés. Si le comité exécutif estime que d'autres membres doivent être ajoutés, d'autres représentants des sportifs ou des membres indépendants, alors le groupe de travail aura besoin de conseils sur la façon de mettre cela en œuvre. À long terme, une fois que la confiance dans le système sera établie, il sera possible de réduire le nombre de membres du comité exécutif pour avoir entre huit et douze personnes. Si les membres avaient des commentaires, ils seraient très appréciés.

M. ROBERTSON a déclaré que, du point de vue de l'Océanie, la priorité était d'augmenter le nombre de membres indépendants au sein du Comité exécutif. L'Océanie est favorable à l'ajout de trois membres indépendants. L'un d'entre eux devrait être un athlète indépendant et les deux autres des experts indépendants qui pourraient renforcer la capacité du Comité exécutif à faire le travail qu'il doit faire. Il respecte le fait que cela puisse signifier une réduction du nombre de membres des autorités publiques et du mouvement sportif si c'est la meilleure façon de garantir une voix indépendante appropriée au sein du comité exécutif. C'était la réponse directe à la demande de feedback.

M. HUSTING soutient et fait écho à ce que l'orateur précédent vient de dire. Il ne l'avait pas mentionné lors de sa précédente intervention ; mais, d'une manière générale, les autorités publiques apprécient beaucoup le travail effectué par le groupe de travail et tous soutiennent les principes inclus dans la proposition faite par l'Océanie, qui devrait donner une orientation à long terme à la gouvernance de l'AMA. En ce qui concerne le Comité exécutif, comme cela vient d'être dit, il a soutenu le lancement en novembre d'un processus formel visant à ajouter trois membres indépendants au Comité exécutif, dont un athlète indépendant, tout en veillant à ce que l'équilibre entre les autorités publiques d'une part et le mouvement sportif et les sportifs d'autre part ne soit pas faussé.

M. DE VOS observe que la question est complexe et remercie le professeur Haas et son groupe pour le travail accompli. Il comprend parfaitement la tentative de réduire la taille du Comité exécutif parce qu'il doit être efficace, mais dans quelle mesure cela est-il réaliste et ne va-t-il pas créer plus de problèmes, de négociations et de discussions que le maintien de sa taille actuelle ? Le mouvement sportif n'a pas accepté la nouvelle augmentation du nombre de membres, à une exception près peut-être. Dans l'introduction générale, le professeur Haas a mentionné un principe très important, celui du partenariat égalitaire entre les autorités publiques et le mouvement sportif au sens

large, qui doit rester essentiel : il doit rester un principe. Il est déjà assez compliqué de parvenir à des conclusions, et cela est rendu encore plus difficile par les réunions à distance à cause de Covid, etc. Il est heureux qu'il ait finalement été possible d'organiser une réunion en personne et il exhorte les autorités publiques à y assister, car il est vraiment important d'avoir un dialogue, y compris informel, pour avoir des discussions plus ouvertes que celles qui sont possibles dans le cadre formel des réunions du Comité exécutif.

Sur la question du représentant des sportifs, il y a eu un certain malentendu. Il est très important de souligner que les sportifs qui ont été élus par leurs pairs dans le cadre du CIO ou du CPI, ou par les FI ou les CNO, car de nombreuses autres organisations ont également des comités d'sportifs, ne représentent pas le CIO, le CPI ou les FI ; au contraire, ils représentent les sportifs de leur sport. Ils sont indépendants de l'organisation dans laquelle ils travaillent. Il a demandé aux membres de ne pas les considérer comme des représentants, ou des marionnettes. Ils ne l'étaient pas. C'était un principe très important dans le travail dans ce domaine. Il a entendu parler de la nécessité d'avoir un athlète indépendant au sein du Comité exécutif. Qu'est-ce qu'un athlète indépendant ? Pourquoi un athlète serait-il plus indépendant que ceux qui font déjà partie des comités d'sportifs ? Il ne comprend pas vraiment cela et pense qu'il faudrait peut-être apporter des précisions. Il est d'accord avec le professeur Haas pour dire qu'il serait effectivement bon que le président du Comité des sportifs de l'AMA soit membre du Comité exécutif. C'était évident et le principe était déjà appliqué au CIO, à l'IPC, aux CNO et aux FI. Pour ce faire, il estime qu'il est d'abord nécessaire d'avoir un accord sur la manière dont le Comité des sportifs de l'AMA sera composé, la gouvernance et les procédures d'élection.

MME SANGENIS a remercié le professeur Haas et le groupe de travail pour ce travail considérable, ainsi que pour l'énergie et le temps consacrés à l'élaboration d'une proposition. Les membres peuvent être d'accord ou non, mais un travail détaillé a été entrepris. Elle souligne que, lorsqu'ils proposent l'élection de nouveaux membres au Comité exécutif, les membres doivent être extrêmement attentifs à l'équilibre entre les autorités publiques et les membres du mouvement sportif, ce qui est et reste l'esprit de l'AMA. Lorsqu'on parle d'sportifs indépendants, il faut faire très attention à ne pas faire pencher la balance entre les autorités publiques et le mouvement sportif. En ce qui concerne la voix du comité des sportifs, les sportifs membres sont élus par leurs pairs et la discussion doit être maintenue entre les sportifs pour savoir par qui ils sont représentés. Elle a remercié une nouvelle fois le professeur Haas pour sa présentation détaillée.

MME YANG dit qu'elle est désolée de ne pas pouvoir assister à la réunion en personne en raison de restrictions de voyage. Elle a réfléchi au sujet abordé. Elle a fait partie du premier groupe de représentants des sportifs de l'AMA en 2003, puis elle a eu l'occasion de rejoindre la commission des sportifs du CIO. D'après son expérience, et les autres sportifs présents dans la salle pourraient être d'accord avec elle, leur premier rôle est celui d'sportifs, et non celui de l'organisation dans laquelle ils se trouvent, le CIO, l'AMA, les FI. Leur premier rôle était d'être des sportifs, et ils se sont donc réunis pour parler des problèmes des sportifs. Ensuite, quelle que soit l'organisation à laquelle ils appartiennent, ils discutent des problèmes et de la manière de protéger leurs intérêts. C'est un travail bénévole, qui la passionne. Elle avait entendu parler du rôle de l'athlète individuel et des sportifs indépendants, et elle était également confuse. Ils sont tous des sportifs et leur rôle principal est celui d'athlète. Elle rappelle à tout le monde de ne pas politiser les choses. Les sportifs sont là pour une raison simple : protéger les sportifs et donner la priorité aux sportifs. Elle a félicité l'AMA pour la première réunion en personne depuis Covid ; tout le monde lui a manqué.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Yang. C'était un plaisir de la voir.

MME TERHO complète les propos de Mme Yang. Le Comité exécutif parle d'ajouter des membres au Comité exécutif et il a été question du président du Comité des sportifs de l'AMA, ce qui porterait la représentation des sportifs au Comité exécutif à deux au lieu d'un athlète représentant un groupe et un athlète représentant un autre groupe. Il y aurait donc deux sportifs, représentant tous les sportifs, comme l'a dit Mme Yang.

LE PROFESSEUR HAAS remercie les membres pour leurs commentaires. C'est le premier point sur lequel la divergence entre les autorités publiques et le mouvement sportif est énorme. La différence entre un et trois ne semble pas grande, mais elle est énorme. Une sorte de processus serait nécessaire entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Les autorités publiques et le mouvement sportif devront discuter entre eux, car ce n'est pas un

fossé que le groupe de travail pourra combler ; c'est plutôt évident. Il se demande si le président peut trouver une solution à ce problème.

La deuxième chose qui était vraiment importante pour lui était le choix des mots. Qu'est-ce qu'un "athlète indépendant" ? Elle a insinué qu'il y avait des sportifs qui n'étaient pas des représentants indépendants des sportifs. C'était purement discriminatoire. Le groupe de travail avait complètement supprimé ce langage. On ne parlait plus d'sportifs indépendants car personne ne savait ce qu'ils étaient et cela laissait entendre qu'il y avait de bons et de mauvais représentants des sportifs. Le groupe de travail ne s'engagerait pas dans cette voie. Si les membres veulent trouver une solution, ils doivent lui dire quelles caractéristiques ils souhaitent. Encore une fois, il ne pense pas que les représentants des sportifs poussent en silos quelque part. L'AMA voulait ceux qui avaient été engagés dans le passé, ceux qui avaient montré qu'ils étaient intéressés par la représentation des sportifs, donc qu'ils se développaient dans une sorte d'institutions et d'organisations, et c'est eux que le comité exécutif voulait engager et non des personnes dont il n'avait jamais entendu parler auparavant. C'était la chose la plus dangereuse qu'on puisse faire. Le comité des sportifs avait suggéré que le comité exécutif prenne ces personnes dans les commissions des sportifs des FI, des personnes qui avaient montré qu'elles étaient intéressées par une représentation. Le groupe de travail aurait besoin d'une sorte de processus pour combler ce fossé, car il serait difficile de le faire seul, et le groupe de travail ne soutiendrait aucune sorte de discrimination entre les bons et les mauvais sportifs, car cela serait très problématique, comme il l'a dit.

Quant au Conseil de fondation, il y a eu un chevauchement important entre les personnes et les tâches du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Les gens voulaient changer cela. Le groupe de travail avait suggéré un principe, à savoir que les personnes siégeant au Comité exécutif ne voteraient pas dans le cadre du Conseil de fondation ; mais, pour le président et le vice-président, le groupe de travail avait clairement indiqué que ce lien devait exister. Il y a eu un désaccord sur la question de savoir si le Conseil devait être élargi ou non. Cependant, une chose est claire : le groupe de travail avait dit qu'il souhaitait que tous les membres du Comité exécutif assistent aux réunions du Conseil de fondation, car il pourrait être nécessaire d'expliquer certaines choses ; il n'avait parlé que du droit de vote. C'était un principe suggéré par le groupe de travail.

Le deuxième point sur lequel elle travaille encore est le chevauchement personnel et matériel. La tendance au sein du groupe de travail était de réduire les tâches du Conseil de fondation et de les transférer davantage du Conseil de fondation au Comité exécutif.

Le deuxième grand point à l'ordre du jour du groupe de travail en relation avec le Conseil de fondation était le rôle des ONAD. Le groupe de travail a estimé que les ONAD jouaient un rôle important et a proposé de les intégrer. La vision du groupe de travail était que le président et le vice-président du groupe consultatif d'experts de l'AMA pour les ONAD siègent au conseil de fondation. Afin de s'assurer qu'il n'y a pas de malentendus, le groupe de travail a pensé que le groupe d'experts des ONAD serait composé de deux représentants des ONAD de chaque continent afin d'avoir une représentation régionale et que chaque continent élirait ses représentants comme il l'entend. Il s'agirait d'une question d'autonomie, tous les continents proposant leurs représentants au groupe consultatif d'experts de l'ONAD, puis le président et le vice-président seraient choisis pour siéger au conseil de fondation. Il a demandé conseil sur quelques questions très controversées. La première concernait le camp dans lequel ils se trouvaient. On a beaucoup parlé de l'équilibre entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif. Seront-ils donc sur le ticket des autorités publiques ? Si c'était le cas, il faudrait une augmentation du côté du mouvement sportif. La deuxième question portait sur le statut des nouveaux membres du Conseil de fondation. Auraient-ils un droit de vote complet ou partiel, par exemple sur le budget ? Les autorités publiques avaient dit et répété que cela posait un problème. S'ils ne devaient avoir aucun droit, ils pourraient tout aussi bien ne pas être autorisés à participer aux réunions du Conseil de fondation. C'étaient les questions relatives au Conseil de fondation. Encore une fois, tout conseil serait très apprécié.

M. DE VOS a déclaré qu'il serait heureux de fournir des commentaires, mais il a d'abord remercié le professeur Haas pour sa position claire par rapport au point précédent et sa réponse concernant le comité exécutif et la définition d'un athlète indépendant. Il soutient pleinement cette approche.

Du point de vue des principes, il est tout à fait d'accord avec l'idée d'éviter les chevauchements, et il est nécessaire d'être clair sur ce que l'on entend par là. Le Comité exécutif devait bien sûr préparer les réunions du Conseil de

fondation et devait discuter de l'ordre du jour, il était donc logique que les membres du Comité exécutif discutent de l'ordre du jour et des sujets à discuter par le Conseil de fondation. Il estime que la structure de l'organisation pourrait être envisagée de manière similaire à celle d'une organisation à but non lucratif, avec un conseil d'administration et une assemblée générale. Dans ce cas, l'assemblée générale était le Conseil de fondation et il était responsable d'un nombre limité de choses, y compris les élections, l'approbation des comptes et du budget, mais avec des pouvoirs limités, et le Comité exécutif serait considéré comme l'organe exécutif de l'organisation. Cela pourrait permettre d'éviter les chevauchements, y compris au niveau de la composition, car les membres du comité exécutif devraient bien sûr être présents à l'assemblée générale ou à la réunion du conseil de fondation, mais ils n'ont pas nécessairement besoin d'avoir un droit de vote, tant que le principe mis en avant comme principe numéro un dans l'introduction générale reste applicable : le partenariat égal entre les autorités publiques et le mouvement sportif dans la composition. Il est d'accord avec l'orientation du groupe de travail et serait heureux d'en discuter, mais il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de membres. C'était déjà assez compliqué et ajouter d'autres membres ne faisait que compliquer les choses et rendre la discussion plus difficile. D'autre part, il comprend que les statuts actuels prévoient 40 membres au sein du Conseil de fondation et qu'il y en a actuellement 38. Il serait donc ouvert à l'idée de pourvoir les deux postes et est d'accord avec la proposition d'en avoir un pour les autorités publiques et un pour le mouvement sportif afin de maintenir l'équilibre, et il ne verrait aucun inconvénient à ce que les autorités publiques amènent un membre des ONAD. Pour répondre aux demandes précédentes relatives à l'augmentation du nombre d'sportifs, il pourrait y avoir un représentant supplémentaire du mouvement sportif, et cela va dans le sens de certains autres points mentionnés précédemment, il peut donc être d'accord avec cela.

Quant à la création de places supplémentaires spécifiques pour les ONAD, il estime que les ONAD relèvent des autorités publiques. Les gouvernements sont responsables et financent les ONAD, dont beaucoup sont des entités publiques, et appartiennent donc aux autorités publiques. Il ne voit aucun inconvénient à ce que les autorités publiques augmentent la représentation des ONAD à mesure que le mouvement sportif augmente la représentation des sportifs. Cela a probablement répondu à certaines des questions du professeur Haas, du moins du côté du mouvement sportif.

M. HUSTING a déclaré qu'en ce qui concerne le Conseil de fondation, les autorités publiques pensaient qu'il devait être plus représentatif, c'est-à-dire inclure les ONAD, et les ONAD devaient être comprises comme étant distinctes des autorités publiques. Cette position a déjà été exprimée en mai, incluant les ONAD et les sportifs, et il souligne que tout siège supplémentaire doit être attribué de manière égale, avec le même nombre de sièges pour les ONAD et les sportifs.

En ce qui concerne les responsabilités du Comité exécutif et du Conseil de fondation, elles devraient être dissociées, le Comité exécutif étant responsable de la mise en œuvre des politiques et de l'application des décisions, tandis que le Conseil de fondation devrait se concentrer principalement sur la gestion stratégique et les questions législatives et faire office d'organe de surveillance. Plutôt que de réduire les tâches du Conseil de fondation, la position serait d'augmenter les tâches du Conseil de fondation après un examen approfondi des tâches clés du Conseil de fondation et du Comité exécutif. Les autorités publiques ont également tenu à souligner que le déplacement de la discussion du Conseil de fondation au Comité exécutif pourrait réduire la transparence globale des discussions au sein de l'AMA.

En ce qui concerne la question des droits de vote, la proposition de supprimer les droits de vote au Conseil de fondation pour les membres du Comité exécutif n'est pas idéale à court terme et devrait être discutée attentivement sur la base de ce qui a déjà été mentionné sur la répartition des tâches entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif, tout en préservant le partenariat égalitaire entre les autorités publiques et le mouvement sportif. En ce qui concerne les droits de vote, une approche commune devrait être adoptée pour l'ONAD et les représentants des sportifs indépendants ayant des droits similaires. Ils devraient avoir un droit de vote partiel, mais le vote sur les questions budgétaires devrait être réservé aux autorités publiques et aux membres du mouvement sportif. Ils devraient avoir un vote complet sur les autres questions.

M. HERRERA se présente. Il exprime l'enthousiasme et la passion de la CADE, travailler ensemble pour le sport et les sportifs et améliorer ce qui se fait sur le terrain. Au-delà des considérations politiques, il s'agit d'une grande opportunité d'amélioration. Comme l'a dit Mme Yang, c'est une grande opportunité d'améliorer les conditions des sportifs et d'augmenter l'égalité d'accès. Il ne pense pas seulement à la performance des sportifs. Il a remercié le

professeur Haas pour sa présentation et son leadership sur cette question extrêmement importante. Sa région estime que le Conseil de fondation est représentatif et qu'il devrait donc y avoir une représentation équilibrée afin que tous les peuples et toutes les régions soient également représentés. Il demande au groupe de travail d'envisager la possibilité pour toutes les régions d'avoir le même nombre de sièges afin de prendre les décisions nécessaires. Aucune région ne devrait avoir moins de sièges que les autres lorsque les décisions à prendre concernent les sportifs du monde entier.

M. ROBERTSON approuve les propos de M. Husting. Il n'est pas d'accord avec l'idée que la voix des ONAD puisse être entendue par l'intermédiaire des autorités publiques. Le Code exige en fait que les ONAD soient indépendantes des gouvernements sur le plan opérationnel. Il n'est donc ni logique ni sensé que les sièges des ONAD au Conseil de fondation proviennent des autorités publiques ; à bien des égards, cela ne reflète pas la relation qui existe ou l'indépendance opérationnelle qui est importante pour l'intégrité du système. Il ne serait pas possible pour les ONAD de se faire entendre par l'intermédiaire des autorités publiques ; elles devaient être autonomes à cet égard.

M. HUSTING a ajouté qu'il avait également une position commune par rapport à la question numéro deux. Pour les autorités publiques, la proposition du groupe de travail visant à ce qu'un représentant de l'ONAD provienne du groupe consultatif d'experts de l'ONAD de l'AMA était très problématique et elles ne l'ont pas soutenue. Les termes de référence de ce groupe permettent au directeur général de l'AMA de nommer les membres de l'ONAD ainsi que le président et le vice-président de ce groupe consultatif d'experts.

Mme BATTAINI-DRAGONI a souligné la structure réelle de l'AMA, à savoir un système de cogestion, qui a été important lors de la création de l'AMA. Elle a traversé des moments difficiles, et les membres sont là, discutant dans une formule de cogestion, afin de comprendre comment corriger certaines choses ou comment intégrer de nouvelles dimensions dans le travail de l'AMA, car l'AMA doit évoluer avec son temps. Le principe de la cogestion et de l'égalité demeure, mais la cogestion est un système qui peut être modifié. Elle a compris qu'il y a déjà des choses qui semblent acceptables pour tout le monde et d'autres qui ne sont peut-être pas encore assez mûres. Il n'y a pas lieu d'aller à l'encontre du principe de la cogestion simplement parce que l'on estime que certains éléments doivent être inclus. Elle retient également du débat ce qui a été dit par le professeur Haas, à savoir qu'il y a un moment où, sur certains sujets spécifiques, et sans essayer de tout traiter, mais au moins certains aspects fondamentaux de la réforme, les gens doivent se réunir et se parler, et il est clair que l'AMA ne peut pas pousser à quelque chose s'il y a encore besoin de discussion. Il y a un bon cadre et beaucoup de travail a été fait par le professeur Haas et le groupe de travail, certaines choses avancent lentement mais progressent et semblent correspondre à ce qui est nécessaire ; si certaines autres ne sont pas encore acceptables, le Comité exécutif en prendra note. Elle voulait simplement dire que ce n'était pas un exercice facile en fin de compte et, après presque deux ans de discussion, il était un peu frustrant de voir que le Comité exécutif n'était pas encore là et qu'il n'était pas en mesure d'aller au Conseil de fondation avec des décisions claires et nettes, à l'exception de celle mentionnée par M. De Vos concernant la possibilité d'ajouter une personne au Comité exécutif.

M. DE VOS convient qu'il s'agit effectivement d'une discussion très difficile et il peut comprendre que ce soit parfois un peu frustrant, mais les membres essaient de progresser, et le mouvement sportif a donné quelques indications sur la structure de l'organisation qu'il y a des possibilités de discuter et de trouver des solutions qui l'alignent sur ce qui se fait pour d'autres organisations. Les membres ne devraient pas trop se concentrer sur les détails des ONAD. Cela ne vaut pas la peine d'en discuter, en ce sens qu'il ne comprend pas les commentaires à ce sujet, car les ONAD représentent déjà les autorités publiques au sein du Conseil de fondation. Le membre saoudien est issu des autorités publiques. Il y a déjà beaucoup d'adjoints des autorités publiques qui sont des représentants des ONAD et, comme les FI et les CNO sont le bras opérationnel du CIO et du mouvement sportif, les ONAD sont le bras opérationnel des autorités publiques et des gouvernements. En Europe, les ONAD ont décidé du mandat européen au sein du CAHAMA. On ne peut donc nier que les ONAD font partie des pouvoirs publics ou sont très liées à eux. Là encore, nombre d'entre elles étaient financées par les pouvoirs publics. Il ne peut y avoir de lien plus clair que les sources d'argent : suivez l'argent. Le partenariat égalitaire entre les autorités publiques et le mouvement sportif doit être le principe de base de l'organisation. Chaque partenaire a le droit de décider de sa délégation. Il n'appartient pas à un partenaire de dire comment l'autre partenaire doit remplir son mandat.

En ce qui concerne les droits de vote, soit on est membre du Conseil de fondation, soit on ne l'est pas, mais faire une distinction et donner aux membres des votes différents en fonction de qui ils représentent n'a pas beaucoup de sens.

En ce qui concerne la remarque sur la représentation régionale, il pense que cela relève de la délégation des autorités publiques et ne concerne pas le mouvement sportif, mais il tient à le préciser.

M. ROBERTSON s'excuse d'intervenir à nouveau sur cette question. Il respecte le fait qu'il y ait des divergences d'opinion, et le Comité exécutif doit les surmonter dans l'esprit de l'organisation et du partenariat. Il répète que les autorités publiques se sont mises d'accord sur des réponses détaillées et qu'elles peuvent les présenter par écrit. Les gens sont au courant du travail effectué par Oceania auquel M. Husting a fait allusion plus tôt. Il a des propositions qui pourraient être envoyées pour que les gens les étudient en détail après la réunion. Il souhaite répondre à nouveau à la question sur la relation entre les ONAD et les gouvernements et il peut certainement réfléchir à ses propres circonstances, dans lesquelles le gouvernement finance le fonctionnement de leur ONAD ; cependant, ils ont l'indépendance et l'intégrité et il ne pense pas qu'une phrase comme "suivre l'argent" soit peut-être la meilleure à utiliser. Il existe des distinctions importantes dans la manière dont les gouvernements opèrent, de sorte qu'ils ont des organismes antidopage indépendants qui travaillent à leurs côtés. Il continue donc à penser que ce n'est pas une représentation logique de la relation entre les ONAD et les autorités publiques, mais il respecte le fait qu'il y ait des points de vue différents qui doivent être examinés.

M. HUSTING répète ce qui a été dit par l'intervenant précédent. Les autorités publiques ne partagent pas le même point de vue que celui exprimé par le mouvement sportif sur les ONAD. Ils s'opposent fermement à toute suggestion selon laquelle la voix des ONAD pourrait être entendue par l'intermédiaire des autorités publiques. À la lecture du Code, on constate que celui-ci impose des critères d'indépendance stricts (article 20.5.1) aux ONAD afin qu'elles démontrent leur indépendance opérationnelle vis-à-vis des gouvernements ; il serait donc totalement illogique, voire non conforme au Code, d'adopter un système de représentation reposant sur le fait que les ONAD sont considérées comme faisant partie des autorités publiques.

LE PROFESSEUR HAAS apporte une précision. Si l'on regarde la proposition et la recommandation, il n'est pas question que la direction de l'AMA nomme des représentants des ONAD. Les ONAD des différents continents choisiraient leurs représentants, ils viendraient au comité consultatif et, au sein de ce comité, ils nommeraient un président et un vice-président et chacun d'entre eux serait en principe un représentant au conseil de fondation, ce qui est complètement détaché de toute influence de l'AMA. Il s'agissait d'un type différent de comité consultatif, et cette crainte n'était donc pas réaliste. La deuxième chose est que le fossé est large et qu'il ne sera pas comblé par le groupe de travail. Un processus doit être mis en place pour combler ce fossé. Il encourage les membres à être honnêtes et sincères au cours de ce processus. Sont-ils dans ce camp ou dans l'autre ? Il ne fait aucun doute que les ONAD font partie de la famille des gouvernements. Il avait été représentant de l'ONAD, il avait dirigé l'ONAD allemande et, bien sûr, il avait représenté le gouvernement allemand, de sorte qu'il ne pouvait être question de savoir à quelle famille ils appartenaient. Bien sûr, ils faisaient partie de cette famille. Les membres ont entendu dire que certaines institutions pouvaient menacer de retenir l'argent si les ONAD ne faisaient pas ce qu'elles voulaient. C'est un exemple bizarre, mais il peut exister. Dans la plupart des pays, le président de l'ONAD est nommé avec les voix du gouvernement. Il est donc irréaliste de dire qu'ils n'appartiennent pas à une certaine famille. Ce qui compte, c'est le degré de confiance que l'on accorde à un membre de la famille. Bien sûr, il fait plus confiance à sa femme qu'à ses enfants, et il leur fait moins confiance qu'à ses cousins. C'est la chose importante que les membres devaient aborder. Les membres devront dire quel degré de confiance ils accordent aux membres de leur famille. Il est évident que les gouvernements n'ont pas une confiance totale dans les membres de leur famille car ils disent qu'ils peuvent voter sur tout sauf sur le budget, ce qui prouve qu'il y a des sentiments de méfiance, et c'est sur ces points qu'il faut se pencher, pas sur la question du camp, qui, selon lui, peut être résolue. Les membres devraient se pencher sur les décisions importantes à prendre. Si les membres estiment qu'il peut y avoir un élément de méfiance, il existe de nombreuses autres façons d'aborder la question. C'est la seule recommandation qu'il ferait pour tenter de combler le fossé pendant le processus.

Il en va de même pour les représentants des sportifs au sein du Conseil de fondation.

Ensuite, bien sûr, il y avait une liste de questions ouvertes. D'après ce qu'il a entendu, il a reçu des conseils sur quelques questions, mais tout ce qui pourrait être donné en plus, même par écrit, faciliterait considérablement le travail. Il y avait encore des questions en suspens au sein du Comité exécutif, du Conseil de fondation et du Comité des sportifs de l'AMA. Il y a eu des problèmes concernant le comité des nominations, les comités permanents et le Comité de révision de la conformité, et un énorme problème concernant l'indépendance de tous les organes, qui reste une tâche importante.

Enfin, le groupe de travail a pris connaissance de la formule de compromis sur le code d'éthique et en a discuté en détail. Les principes inscrits dans la formule de compromis permettraient de prendre une meilleure décision au bout du compte. La décision reviendrait donc au comité d'éthique indépendant, mais le comité exécutif aurait son mot à dire, car il pourrait commenter n'importe laquelle des propositions visant à améliorer la décision, et toute décision meilleure que la précédente serait un énorme avantage, c'est pourquoi il soutient pleinement la formule de compromis. Il y a eu quelques réserves, et elles seront examinées une fois que la proposition détaillée sur le code d'éthique sera sur la table. Il y a eu quelques questions sur l'indépendance et sur qui pourrait participer au processus de recommandation par le Comité exécutif, mais ce sont des détails et il pense que la formule de compromis est un consensus au sein du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT tire quelques conclusions de ce qui a été dit. Tout d'abord, il pense qu'il faut souligner que toute proposition doit être réaliste. L'AMA doit être en mesure de mettre en œuvre les propositions. Une majorité des deux tiers est nécessaire pour apporter des changements, ce qui implique un consensus et un compromis. L'absence de consensus signifierait le statu quo dans la gouvernance, donc soit l'AMA trouve un consensus et avance, même à petits pas, soit il n'y aura pas de réforme, et il ne pense pas que cela soit bon pour l'organisation, et c'est la responsabilité des parties prenantes, pas celle de la direction de l'AMA. Après la discussion, il est clair que, sur certaines questions, le Comité exécutif est plus proche d'un consensus que sur d'autres, il pense donc qu'il est important de se concentrer d'abord sur les recommandations à court terme. Les autorités publiques devraient s'asseoir avec le mouvement sportif avant la réunion de novembre et discuter des questions sur lesquelles il pourrait y avoir un consensus en novembre. Il demande donc aux membres de former un petit groupe composé d'un membre du Comité exécutif ou du Conseil de fondation des autorités publiques, d'un membre du mouvement sportif et du professeur Haas, et il les encourage vivement à le faire dès que possible et à établir un calendrier pour les réunions. Si quelque chose prenait plus de temps, cela pourrait être reporté à mai, mais il était nécessaire d'avoir quelque chose en novembre, bien qu'un compromis soit d'abord nécessaire. C'est ce qu'il attend. Enfin, il souhaite remercier le professeur Haas pour avoir modéré la discussion ce jour-là et pour son travail acharné, qui a été très apprécié.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le président pour son idée. Il est tout à fait d'accord pour qu'il y ait un petit groupe pour approfondir la discussion. Le mouvement sportif soutient pleinement cette idée. Il propose à son collègue M. De Vos de faire partie du groupe et souhaite bonne chance à son ami.

M. NIWA a apprécié le travail du groupe de travail pour faire avancer la réforme de la gouvernance de l'AMA. Il a approuvé le commentaire du ministre de la Nouvelle-Zélande et de One Voice, et a reconnu qu'il était crucial de garantir l'indépendance et la transparence des activités de l'AMA et que la proposition de soutenir la participation des sportifs indépendants et des ONAD était importante. La mise en œuvre des recommandations devrait être divisée en court et long terme et certains défis devraient être discutés. Il est important d'assurer un équilibre entre les autorités publiques et le mouvement sportif et le débat doit se poursuivre à cet égard.

D É C I S I O N

La mise à jour du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance a été notée et la proposition de créer un petit groupe de travail pour atteindre un consensus a été approuvée.

- 4.2 Mise à jour sur le code d'éthique/conseil d'éthique indépendant

M. SIEVEKING informe les membres qu'il va faire une brève présentation. Lors de la réunion de mai, deux versions avaient été déposées, une option avec la décision pour le Comité exécutif et l'autre avec la décision pour le comité

d'éthique indépendant. Malheureusement, aucun consensus n'a été trouvé lors de cette réunion. Il y avait encore des divisions entre les membres. L'AMA a demandé à son conseiller juridique de rédiger des modèles alternatifs, qui ont été présentés au groupe de travail sur l'examen des réformes de gouvernance à la fin du mois de juin. Lors de sa prochaine réunion, le groupe de travail a décidé de soutenir l'un des modèles alternatifs avec quelques commentaires, qui seront présentés. Si le Comité exécutif soutient le nouveau modèle, la direction commencera immédiatement à rédiger une version révisée du code d'éthique. Il demande l'approbation du Comité exécutif, car il pense que tout le monde souhaite que le code d'éthique soit approuvé lors de la réunion du Conseil de fondation en novembre.

M. KAISER indique qu'il va conduire les membres à travers l'option alternative qui a été préparée et qui semble répondre aux vues des autorités publiques et du mouvement sportif au sein du groupe de travail. Le modèle alternatif s'intitule "processus de reconsidération", car il ne concerne qu'une partie du précédent projet de code d'éthique. Les principes généraux sont restés les mêmes, de même que la mise en œuvre et la procédure. La situation était totalement différente en ce qui concerne le processus de décision. En effet, on s'oriente vers un processus de décision dans lequel le conseil d'éthique indépendant et son panel prendront la décision finale, mais il y aura une solution pour donner une certaine faculté de proposition au Comité exécutif. Le principe était de permettre au Comité exécutif d'inviter le comité d'éthique indépendant à reconsidérer éventuellement la décision provisoire de son panel.

Il a guidé les membres à travers les différentes étapes du processus. Le panel soumettrait d'abord un rapport de délibération au président du conseil d'éthique indépendant lorsqu'il estime que l'enquête sur le cas est terminée et qu'une décision provisoire a été prise, même si elle n'est pas encore formalisée. Le conseil d'éthique indépendant (mais pas son panel ; à partir de ce moment, la compétence est passée du panel au conseil lui-même) pouvait ordonner des mesures provisoires pour toute la durée de la procédure de réexamen. Une fois le rapport de délibération préparé, le président du comité d'éthique indépendant le remettra au président du Comité exécutif sur une base strictement confidentielle en raison de son caractère éventuellement sensible, puis le président du Comité exécutif déterminera si l'un des membres du Comité exécutif a été gêné dans sa participation à la discussion en raison d'un manque d'impartialité, un conflit d'intérêts ou parce qu'un membre du Comité exécutif a été impliqué dans le contexte des faits abordés par les procédures menées par le panel, et le président du Comité exécutif déterminera si un membre est affaibli en appliquant les règles de gouvernance de l'AMA et, bien sûr, si un membre est affaibli, il sera exclu du processus de commentaire interne du Comité exécutif. Le président du comité exécutif transmet ensuite le rapport de délibération aux membres du comité exécutif, mais toujours sur une base strictement confidentielle car aucune décision finale n'a été rendue par le panel. Après avoir reçu le rapport de délibération, le Comité exécutif pourra faire deux choses : envoyer des commentaires et soumettre des demandes d'enquête supplémentaire. Il doit s'agir d'une décision du Comité exécutif (pas nécessairement unanime) prise conformément aux règles de gouvernance de l'AMA. Si le comité exécutif n'a envoyé que des commentaires sur le rapport de délibération, le conseil d'éthique indépendant fournira un résumé de ces commentaires à la personne concernée afin que, dans les faits, celle-ci puisse soumettre une réponse écrite sur ce commentaire et ainsi voir son droit d'être entendu correctement appliqué et respecté. Par ailleurs, le comité exécutif pourrait demander au comité d'éthique indépendant de mener une enquête plus approfondie, telle que la collecte de preuves supplémentaires, de documents additionnels, l'audition de témoins, la commande d'une expertise ou toute autre mesure que le comité exécutif estime devoir être prise avant que le panel puisse rendre sa décision. Ensuite, le comité d'éthique indépendant (et non son panel) déciderait de demander ou non au panel de mener des enquêtes supplémentaires, et il le ferait même si le comité exécutif ne le lui demande pas, car les commentaires du comité exécutif pourraient justifier la conduite d'une enquête supplémentaire. Le conseil d'éthique indépendant doit également indiquer quelles mesures doivent être prises et, en principe, la personne concernée doit être informée. Il y a bien sûr des situations où la confidentialité est nécessaire pour éviter le risque d'altérer les preuves ou de créer des problèmes pour toute enquête à mener. En principe, cependant, la personne concernée doit être informée. La décision du comité d'éthique indépendant ne pouvait pas faire l'objet d'un appel car toutes les décisions prises jusqu'alors étaient de nature procédurale et étaient définitives à cet égard ; l'appel ne pouvait porter que sur la décision finale. Une fois les observations formulées par le comité exécutif ou une demande examinée par le comité d'éthique indépendant, le panel termine son enquête et rend alors sa décision finale motivée. Il avait été estimé, et il pensait que c'était une bonne idée, que la décision devrait également aborder spécifiquement les commentaires du Comité exécutif et, bien sûr, les réponses données par la personne concernée dans la décision, qui pourrait alors faire l'objet d'un appel. En ce qui concerne l'appel de la

décision, la décision du comité peut être portée en appel devant le TAS par la personne concernée (ce qui est évident), et par l'AMA dans une seule situation : si le comité d'éthique indépendant est une entité juridique totalement distincte de l'AMA, par exemple une autre fondation créée par l'AMA à cette fin. Mais, bien sûr, si le comité d'éthique indépendant était un organe de l'AMA, même un organe indépendant de l'AMA en termes de fonctionnement, indépendant du Conseil de fondation, du Comité exécutif et de la direction, alors il restait un organe de l'AMA et la décision du panel du comité d'éthique indépendant serait une décision de l'AMA ; par conséquent, l'AMA ne pourrait pas faire appel de sa propre décision. Il espère que les membres pourront décider d'aller de l'avant dans cette voie afin de pouvoir préparer un projet de code d'éthique approprié et complet avant novembre.

M. HUSTING a déclaré que les autorités publiques accueillaient très favorablement la proposition de modèle alternatif pour le code d'éthique et attendaient avec impatience le projet final. Il répond également au point précédent et indique qu'il enverra des commentaires par écrit en ce qui concerne la gouvernance, comme l'a suggéré le professeur Haas.

M. DE VOS dit qu'il est heureux de voir l'enthousiasme pour commencer à rédiger les règles. Il a quelques questions à poser, qui seront également transmises par écrit aux personnes concernées. Sur le principe, il n'est toujours pas convaincu que la décision finale sur les sanctions doit être prise par le comité d'éthique indépendant ou par le Comité exécutif et, d'après l'explication de M. Kaiser, il y a également un débat ouvert sur la question de savoir s'il s'agit d'un organe de l'AMA ou d'un organe totalement indépendant et qui peut faire appel et qui ne le peut pas. Il était nécessaire d'être clair à ce sujet. Pour ouvrir la porte à un compromis potentiel, si le comité d'éthique indépendant a le droit de prendre une décision, le Comité exécutif ne devrait-il pas alors revoir également la composition du comité d'éthique indépendant afin qu'au moins une voix de chacune des parties prenantes (autorités publiques et mouvement sportif) soit impliquée dans le comité, de la même manière que cela a été fait avec le Comité de révision de la conformité ? Ce pourrait être une solution, de confier la prise de décision finale au comité d'éthique. Est-ce le panel qui prend la décision ou le comité d'éthique indépendant ? Il est important de clarifier ce point. Il accueille favorablement le mécanisme selon lequel le Comité exécutif serait au moins informé, et peut-être même impliqué dans le processus. Y aurait-il une possibilité pour le panel du conseil d'éthique indépendant ou le président du conseil d'éthique indépendant d'être entendu par le Comité exécutif ? Y aurait-il une possibilité de dialogue ou simplement un rapport remis et examiné par le Comité exécutif ? Encore une fois, il est ouvert à l'idée d'examiner et d'affiner le mécanisme afin qu'il serve réellement son objectif.

LE PRÉSIDENT conclut que M. Kaiser clarifiera certaines questions après la réunion ; mais, de son point de vue, le code d'éthique est un élément central de la réforme de la gouvernance et, par conséquent, il est nécessaire de parvenir à un accord afin de le présenter pour approbation en novembre. C'est une nécessité pour l'AMA et pour toutes les parties prenantes. Il a été longuement discuté et, franchement, il est temps de parvenir à un consensus et de finaliser le travail. Il est ouvert à certains ajustements mais demande aux membres d'être flexibles et de se mettre d'accord sur une option qui inclut un processus de réexamen avec une décision finale à prendre par le comité d'éthique indépendant. Il demande à M. Kaiser de rédiger une version basée sur le nouveau modèle pour novembre.

D É C I S I O N

La mise à jour sur le code d'éthique/comité d'éthique indépendant a été notée. M. Kaiser rédigera une version révisée basée sur le nouveau modèle pour adoption lors de la réunion du Comité exécutif en novembre.

- **4.3 Comités permanents 2021 - Appel à candidatures**
- **4.4 Membres du comité exécutif et du conseil de fondation 2022**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il va combiner les deux points. La date limite pour les nominations aux comités permanents étant le 1er octobre, il demande aux membres de s'assurer que l'AMA reçoit des nominations avant cette date.

En ce qui concerne le Comité exécutif, la politique de rotation a été mise en œuvre pour le mouvement sportif, il y a donc également une date limite pour la fin du mois d'octobre pour les nominations au Comité exécutif.

MME EL FADIL a déclaré que l'Afrique allait entamer le processus pour que sa région soit représentée de manière adéquate. Le Cameroun a été désigné pour remplacer l'Afrique du Sud, et l'Afrique respectera certainement le délai que vient de mentionner le Directeur général.

D É C I S I O N

Les informations relatives aux comités permanents et aux membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation ont été notées.

5. Sportifs

- 5.1 Rapport du président du Comité des sportifs

M. SANDFORD note que les membres ont le rapport sous les yeux, il le prend donc comme lu, mais il y a deux points principaux sur lesquels il souhaite se concentrer et faire une mise à jour verbale. Le premier est le médiateur antidopage pour les sportifs et le travail du groupe de travail sur ce sujet. Des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières semaines, et il transmettra au groupe de travail tout commentaire sur son compte rendu aux membres concernant les prochaines étapes. La prochaine réunion du comité des sportifs de l'AMA aura lieu les 6 et 7 octobre et le groupe de travail présentera sa recommandation finale au comité des sportifs ; le comité des sportifs aura ensuite une discussion, apportera les modifications qu'il juge nécessaires et fera une présentation finale de la proposition au comité exécutif et au conseil de fondation en novembre, de sorte qu'un rapport final détaillé sera fourni lors de la prochaine réunion.

En ce qui concerne les points essentiels à retenir, lors de la réunion précédente, il avait parlé de deux modèles envisagés : le modèle de l'employé et le modèle de l'entrepreneur. Après avoir reçu les commentaires des parties prenantes et après avoir discuté avec la direction de l'AMA de ce qui était important, le modèle du contractant avait été jugé le plus approprié, offrant essentiellement un contrat pour s'assurer que la personne et le bureau soient aussi indépendants que possible. Les parties prenantes ont formulé un certain nombre de commentaires sur le fait qu'elles pensaient que l'indépendance était essentielle pour que cela fonctionne. L'autre changement dans la façon dont la commission des sportifs envisageait le déploiement était une considération pratique, dans la mesure où un certain leadership était nécessaire, l'AMA ne pouvant pas simplement engager quatre contractants et les laisser partir dans des directions différentes. L'AMA avait vraiment besoin de leadership et de quelqu'un qui soit responsable du bureau, qui rende compte au comité exécutif et au conseil de fondation et qui s'assure que le bureau est géré de manière cohérente en termes de mise en place et de services offerts. Il parlait initialement d'un contrat pour un ombudsman en chef, basé en Europe, non pas dans un bureau de l'AMA mais indépendamment de celui-ci, et une description de poste serait publiée en temps voulu si cela était approuvé par les membres. Le rôle du médiateur en chef serait de mettre en place le bureau, puis de commencer à offrir des services. La fois précédente, le Comité exécutif avait parlé de l'importance de pouvoir offrir les services au niveau régional et par le biais des ombudsmans régionaux. Le comité des sportifs a toujours soutenu cette idée à 100 %, mais a reconnu qu'elle ne serait pas réalisée immédiatement. Les médiateurs en chef seraient donc chargés de régionaliser le service également, en fonction des besoins, ce qui signifie que les décisions seraient délibérées et réfléchies, et qu'il n'y aurait pas de précipitation à faire des choses qui ne pourraient pas être faites correctement. Dans le projet de budget, les membres auront vu qu'un peu d'argent a été mis de côté pour cela, ce dont il est très reconnaissant, et qu'il existe d'assez bonnes possibilités de trouver un financement extérieur pour cela, ce qui sera l'une des choses à rechercher à l'avenir. En outre, une fois que le médiateur en chef sera en place, l'une des choses dont il sera responsable sera de trouver des fonds supplémentaires afin de pouvoir offrir davantage de services et de poursuivre la régionalisation du bureau. Le calendrier prévoit un rapport détaillé pour une décision en novembre, puis, en cas d'approbation, le groupe de travail s'efforcera, plus tard dans l'année et au début de l'année suivante, de trouver la personne qui dirigera le bureau et prendra le contrat.

En ce qui concerne la représentation des sportifs, les membres verront une mise à jour du groupe de travail sur la représentation des sportifs et il ne souhaite pas titiller le nid de frelons plus que nécessaire, mais il existe des

différences importantes entre le travail effectué par le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance et celui effectué par un groupe d'sportifs mandaté par le comité des sportifs. On pourrait remonter dans le temps et voir comment cela s'est produit : cela s'est produit grâce aux recommandations du précédent groupe de travail sur la gouvernance, adoptées par le Conseil de fondation et suivies par le Comité exécutif. Le comité des sportifs a travaillé sur ce processus pendant ce qui a semblé être une période exceptionnellement longue, mais il était très proche de la fin. Exactement comme pour le groupe de travail sur les médiateurs, le groupe de travail sur la représentation des sportifs espérait avoir un ou plusieurs modèles finaux à présenter au comité des sportifs lors de la réunion d'octobre, puis le comité des sportifs les présenterait au comité exécutif en novembre. Ils étaient sur le point d'arriver au bout du chemin, et il a demandé l'approbation des membres pour que le comité des sportifs continue à faire ce travail, parce qu'il pensait qu'il était vital pour les sportifs d'avoir leur mot à dire sur la façon dont ils étaient représentés de la manière la plus forte possible. En fin de compte, ce serait aux membres de prendre cette décision. En ce qui concerne ce qu'il a présenté du groupe de travail sur la représentation des sportifs, de nombreux progrès ont été réalisés. Dans le passé, le groupe de travail a présenté un certain nombre de modèles, et il a été question de développer de nouveaux modèles. Il y a eu quelques points clés sur lesquels tout le monde était d'accord. Il y a un nouveau modèle A et un nouveau modèle B, mais il ne veut pas trop s'attarder sur les différents modèles. Lors de la réunion précédente, le week-end, un troisième modèle avait été envisagé. Ces modèles continueront à s'adapter et à changer au fur et à mesure que les choses seront finalisées et, lorsqu'une chose change, cela entraîne souvent d'autres changements. Il a invité les membres à examiner les points sur lesquels un certain consensus commence à se former. Le premier point était la composition. Il y avait trois catégories de membres des comités d'sportifs : élus, nommés et CIO/IPC. Cela représentait un changement considérable par rapport à la situation antérieure. Il y a également eu un changement de langue. Le groupe de travail a reconnu qu'il s'agissait là des trois groupes, et que les discussions à mener dans les semaines à venir porteraient sur la composition des groupes. Le groupe de travail s'est généralement mis d'accord sur les critères d'éligibilité, la durée des mandats, la diversité et les compétences, de sorte qu'un grand nombre de principes fondamentaux ont été acceptés. C'était un très bon point de départ pour la dernière ligne droite, car nous étions en mesure d'élaborer des modèles à présenter au comité des sportifs et au comité exécutif.

Le comité des sportifs souhaitait avoir une forte représentation des sportifs au sein de l'AMA, afin d'être le plus représentatif possible de l'ensemble de la communauté des sportifs ; mais, pour ce faire, il avait besoin d'un budget et d'un secrétariat. C'était une caractéristique d'autres comités de sportifs, mais ce ne serait probablement pas une des recommandations accompagnant un modèle, bien que ce serait une recommandation secondaire pour permettre à ces modèles et à la représentation des sportifs de réussir au sein de l'AMA et pour que l'AMA puisse dire qu'elle est une organisation centrée sur les sportifs. Il fera quelques commentaires plus tard sur le budget proposé par l'AMA. Le groupe de travail était d'accord sur ce point à ce moment-là, et il se peut que ce soit un point qui soit soulevé à l'avenir également.

M. ROBERTSON a fait un bref commentaire en réponse, reprenant ce qu'il avait dit précédemment sur le rapport du groupe de travail pour approuver le commentaire sur l'importance, du point de vue des sportifs, que les décisions concernant les sportifs soient centrées sur le comité des sportifs et son groupe de travail. Il reconnaît que c'est un nid de frelons, mais il est important de le reconnaître. Il a pu constater que les propositions n'étaient pas très éloignées les unes des autres, et il a été reconnu que le comité des sportifs et le groupe de travail avaient la possibilité de se réunir et de résoudre ce problème. Il ne pense pas que les différences soient importantes, mais la position adoptée par le Comité des sportifs est raisonnable.

MME KANOUTÉ félicite M. Sandford pour les efforts qu'il déploie sans relâche afin de continuer à représenter les sportifs et à leur donner les moyens d'agir par l'intermédiaire du comité des sportifs de l'AMA, et elle remercie M. Sandford pour sa patience. Elle a saisi l'occasion pour féliciter Mme Terho pour son élection à la présidence de la commission des sportifs du CIO. Elle se réjouit de voir Mme Terho continuer à donner du pouvoir aux sportifs et à les représenter.

MME TERHO remercie M. Sandford pour son rapport et le travail effectué par le groupe de travail de la commission des sportifs. Pour répéter ce que M. Sandford a dit, il a été possible de programmer des réunions pour discuter avec les membres du groupe de travail mais il est crucial de se réunir en tant que groupe entier au lieu d'avoir des discussions individuelles. Il a été dit qu'il n'y avait pas une grande différence entre les deux modèles ; mais, comme

M. Sandford l'a mentionné, ce sont des choses qui ont été discutées, et il y a actuellement un troisième modèle potentiel, donc elle attend avec impatience d'avoir la discussion en tant que groupe entier et de se rendre ensuite à la réunion du comité des sportifs les 6 et 7 octobre.

M. SANDFORD a remercié Mme Terho et Mme Kanouté pour tout leur travail et a félicité Mme Terho pour son élection à la présidence de la commission des sportifs du CIO.

D É C I S I O N

Le rapport du président du Comité des sportifs est noté.

- **5.2 Mise à jour des activités de l'AMA avec les sportifs**

M. KEMP informe les membres qu'un document est disponible sur les activités d'engagement de l'AMA au-delà des activités du comité des sportifs. Cela dit, l'AMA a travaillé en étroite collaboration avec M. Sandford et le comité pour trouver les moyens de donner vie au plan stratégique de l'AMA et de devenir une organisation encore plus centrée sur les sportifs. Il a transmis ses remerciements au CIO et au CIP. Au lieu de mener des activités de sensibilisation à Tokyo cette année, l'AMA a eu la chance de trouver des moyens créatifs pour s'assurer que les messages antidopage soient accessibles aux sportifs. Il a réitéré ses remerciements aux deux organisations. L'AMA continue de donner vie au plan, à la stratégie d'engagement des sportifs avec le comité des sportifs, et il est heureux d'entendre les trois sportifs qui viennent de s'exprimer. Il se réjouit de pouvoir informer les membres de ces activités en novembre.

D É C I S I O N

Mise à jour des activités de l'AMA avec les sportifs.

6. Conformité

- **6.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité**

M. WOOD note que les membres ont reçu le rapport du Comité de révision de la conformité, mais il souhaite faire quelques brèves mises à jour. Depuis la réunion de mai du Comité exécutif, le Comité de révision de la conformité a tenu sa réunion ordinaire du mois d'août ainsi qu'un certain nombre de réunions ad hoc pour discuter des cas de non-conformité qu'il présentera au point 6.3. Avant de le faire, il a reconnu qu'une énorme quantité de travail avait été entreprise par le personnel de l'AMA pour traiter une ruée de documents. Comme indiqué précédemment, au cours de l'année 2020 et du premier trimestre de cette année, le comité avait approuvé un certain nombre de mesures flexibles visant à donner aux signataires plus de temps pour corriger leurs non-conformités. À partir de la réunion d'avril de cette année-là, la suspension de la poursuite des procédures de conformité a été levée, ce qui a conduit aux décisions prises lors de la réunion d'août du comité qui ont abouti aux recommandations présentées aux membres concernant les cas de non-conformité. La commission a reçu des mises à jour régulières de la direction de l'AMA concernant les activités de contrôle de la conformité, notamment le programme d'audit et l'utilisation d'audits virtuels. Le comité s'est félicité de n'avoir constaté aucun affaiblissement du programme de contrôle de conformité pendant la pandémie, ce qui a ouvert la voie à la publication, l'année suivante, du questionnaire de conformité au Code. La commission a reçu des mises à jour régulières sur la Russie, y compris la mise en œuvre de la sentence du TAS concernant la tenue de championnats en Russie et le suivi continu des activités antidopage et de la restructuration de RUSADA. La commission a également reçu des mises à jour régulières sur le travail qui s'est poursuivi en ce qui concerne l'haltérophilie. Il présentera plus tard une brève mise à jour concernant l'affaire de la FIA, qui concerne évidemment la mise en œuvre de la sentence du TAS. Enfin, en ce qui concerne le point suivant de l'ordre du jour, le comité a pleinement approuvé la proposition d'étendre la politique actuelle de priorisation ou de niveaux qui rendrait davantage de signataires responsables de la conformité.

D É C I S I O N

Le rapport du président du Comité de révision de la conformité a été pris en compte.

- **6.2 Politique révisée pour l'application par l'AMA du Standard international pour la conformité au Code des signataires**

M. WOOD a noté que le comité avait reçu des mises à jour au cours des cinq dernières années sur l'évolution du programme de contrôle de la conformité que l'AMA avait mis en place à la suite de l'introduction du Code 2015, qui avait également inclus la création du Comité de révision de la conformité. Au cours de cette période, il a noté que la politique initiale de hiérarchisation des priorités a dû être adaptée pour refléter les ressources dont disposent l'AMA et les signataires pour un contrôle efficace, à mesure que la maturité de la conformité augmente. Avec la publication, l'année suivante, d'un questionnaire de conformité au Code, le seul outil qui concerne toutes les FI et les ONAD, il a convenu avec la direction de l'AMA que le moment était venu d'étendre la politique actuelle pour rendre davantage de signataires et de domaines de programmes antidopage responsables des exigences de conformité et pour étendre la portée aux organisateurs de grandes manifestations. La commission a été très heureuse de constater que l'AMA avait entrepris une évaluation rigoureuse des avantages et des risques, y compris un exercice de modélisation des ressources, afin de proposer une politique révisée qui permettrait au programme de contrôle de la conformité de se développer et de s'améliorer. Cela est conforme à l'amélioration continue qui est au cœur de la stratégie de conformité de l'AMA. Le comité a proposé que le comité exécutif approuve la politique révisée qui entrera en vigueur l'année suivante, et que la population des niveaux soit présentée au comité exécutif lors de la réunion de novembre pour information. Cet exercice est actuellement entrepris sur la base des données les plus récentes sur les performances sportives nationales, y compris les informations sur les risques de dopage physiologique et les informations acquises lors des récents Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. Il se tient à disposition pour répondre à toute question relative à cette politique.

M. HUSTING a déclaré que les autorités publiques soutenaient pleinement la politique révisée mais qu'ils avaient également reçu quelques demandes techniques. Tout d'abord, si possible, la publication de la liste des niveaux afin de renforcer la transparence et la confiance générale dans le système, puis l'alignement des niveaux des organisateurs de grands événements sur ceux des FI et des ONAD, et l'inclusion des tests et de l'éducation comme exigence minimale pour les niveaux des FI et des ONAD.

LE PROFESSEUR ERDENER a soutenu la politique révisée de l'AMA.

MME TERHO a salué, au nom de la commission des sportifs du CIO, l'accent supplémentaire mis sur l'éducation, en veillant à ce que toutes les OAD mettent en œuvre un programme éducatif. Au cours des sessions sur la lutte contre le dopage organisées lors du forum international des sportifs du CIO, les sportifs ont exprimé un besoin important d'améliorer l'accès des sportifs à l'éducation antidopage, en particulier au niveau national, car la prévention est la première étape pour aider à protéger les sportifs des pratiques de dopage, et la première interaction avec l'antidopage est donc l'éducation, par opposition au contrôle ou à la violation des règles.

M. WOOD dit que, en ce qui concerne les informations techniques, un rapport sera fourni lors de la réunion de novembre concernant les niveaux et également les critères de sélection de la population des différents niveaux, mais la transparence est très étudiée et sera traitée.

En ce qui concerne la question de l'alignement des organisateurs d'événements majeurs, des FI et des ONAD sur les tests et l'éducation, il a été entendu qu'il s'agissait d'une question d'un certain intérêt et le comité l'a vraiment compris et n'a aucun problème si le comité exécutif le souhaite. Il l'a examiné, évidemment, et a estimé que, en ce qui concerne les tests, ils étaient destinés aux ONAD qui tombent sous le coup de la clause de circonstances exceptionnelles en cas de mauvaise foi ou de manque d'engagement ; mais, si les tests et l'éducation doivent être inclus et alignés à tous les niveaux, il n'y voit aucun problème si tel est le souhait du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord pour approuver la politique révisée telle que présentée pour entrer en vigueur le 1er janvier 2022.

D É C I S I O N

Proposition de politique révisée pour l'application par l'AMA du Standard international pour la conformité au Code des signataires approuvée.

- 6.3 Cas de non-conformité recommandés

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres qu'une nouvelle mise à jour des cas de conformité a été partagée le 10 septembre avant la réunion, reflétant les mises à jour reçues de certaines parties prenantes.

M. WOOD indique qu'il y a eu une autre mise à jour au cours des dernières 48 heures, la situation est donc très fluide. Depuis la réunion du comité au mois d'août, la situation dans cette région a été très fluide, avec de nouveaux échanges de correspondance sur une base presque quotidienne. Les membres ont reçu les deux mises à jour sur papier et il fera une mise à jour orale dans un instant. En ce qui concerne les cas, le comité a reconnu que déclarer les signataires non conformes était un dernier recours et que toute conséquence proposée devait être juste et proportionnée, ainsi que cohérente entre les signataires. Le nombre élevé de cas est dû à deux facteurs uniques : d'abord, le fait qu'un certain nombre de signataires n'ont pas respecté l'exigence critique de mettre leurs règles ou leur législation antidopage en conformité avec le Code révisé, et aussi l'impact de la pandémie et les retards consécutifs pour certains signataires à prendre des mesures correctives. Bien sûr, à cet égard, les procédures ont été gelées pendant un certain temps.

Il a présenté les cas en les regroupant sur la base de la source de la non-conformité. En ce qui concerne la non-conformité des règles antidopage avec le Code 2021, comme les membres le savent, le Code actuel et les standards internationaux ont été approuvés lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en novembre 2019 et l'exigence était que tous les signataires aient des règles antidopage conformes au Code et adoptées dans leurs systèmes juridiques avant le 1er janvier 2021. Entre novembre 2019 et janvier 2021, l'AMA avait mis à disposition des ressources très importantes pour aider les signataires à y parvenir, notamment en publiant les règles types le 13 décembre 2019, en organisant des webinaires et en mettant du personnel à disposition pour des conseils et des révisions des projets soumis pour vérification. À la fin de l'année, plus de 90 signataires avaient déjà adopté des règles conformes au Code. Ils avaient tous reçu un rapport d'action corrective le 11 janvier 2021 avec un délai de trois mois et, à l'expiration du délai, 27 signataires n'avaient toujours pas accompli la tâche, et ils étaient entrés dans la procédure de conformité de trois mois. Depuis lors, le nombre de cas en suspens n'a cessé de diminuer, et l'AMA ne compte plus que 14 cas. En ce qui concerne la soumission, des recommandations ont été faites suite à la réunion d'août. Depuis, il y a eu beaucoup d'activité de la part des signataires et du personnel de l'AMA. Comme il le fera remarquer plus tard, les mesures qui ont été prises dans certains cas ont été évaluées comme justifiant une modification de l'affirmation de non-conformité avec effet immédiat à une modification de l'inscription du cas sur la liste de surveillance. En prenant les décisions pertinentes en août de cette année-là, le comité avait été saisi et avait tenu compte d'une lettre du Conseil de l'Europe, datée du 20 juillet 2021, concernant l'impact du virus Covid sur les signataires, ainsi que des complexités constitutionnelles et législatives qui existaient dans certains pays et qui pouvaient rendre les changements quelque peu longs et lents. Le comité n'a pas sous-estimé ces facteurs ; mais, en ce qui concerne le premier, le comité a observé que la pandémie a été une crise mondiale, mais que la plupart des pays du monde, dans l'ensemble, ont réussi à gérer la question, y compris certains qui ont dû modifier leur législation. En outre, on pourrait faire valoir que l'activité antidopage réduite au cours de la période concernée a donné aux signataires l'occasion de répondre à cette exigence. En ce qui concerne le deuxième point concernant les pays qui ont choisi d'adopter des lois et une législation afin d'établir des règlements antidopage, il ne s'agit pas d'une exigence du Code mais plutôt d'un choix de leur part. Le comité a constaté que, tant que les signataires ne disposeront pas de règlements ou de lois conformes, les règles du jeu seront inégales. Il était très important d'avoir une conformité totale entre tous les signataires en termes de lois conformes au Code.

Avant de passer aux cas individuels, il a confirmé que, lors de leur révision en août et en septembre, le mandat du comité avait été de les considérer individuellement, mais aussi de veiller à la cohérence de ses décisions et à la proportionnalité des conséquences qu'il proposait, et cela s'appliquait aussi bien aux cas pour lesquels une recommandation de déclaration de non-conformité avec effet immédiat avait été faite qu'à ceux pour lesquels une recommandation de mise sous surveillance avait été faite.

En ce qui concerne les cas de règles que le comité considère comme appropriés pour la liste de surveillance, il a indiqué que, depuis la mise à jour du 10 septembre qui a été partagée, sur les 14 cas de conformité encore en suspens, huit ont été considérés par le comité comme appropriés pour une recommandation sur la liste de surveillance. Il s'agissait de la communauté belge flamande, de la communauté belge française et de la communauté

belge de Bruxelles, de la Lettonie, du Portugal, de l'Espagne, de la Grèce et des Pays-Bas. Les projets de règles actualisés pour la communauté belge de Bruxelles et la Grèce ont été soumis au cours des dernières 48 heures et, après évaluation, le Comité de révision de la conformité a estimé qu'ils devaient également être placés sur la liste de surveillance. La liste de surveillance était prévue à l'article 8.4.5 de la norme, et les critères que le comité avait appliqués de manière cohérente par rapport aux règles étaient qu'un projet de règles ou de législation conforme au Code était fourni, ainsi qu'un plan d'action correctif et un calendrier d'adoption dans les quatre mois. S'il n'est pas adopté dans ce délai, le signataire sera automatiquement déclaré non conforme, avec les conséquences et les conditions de réintégration proposées.

En ce qui concerne les sept premières de ces ONAD, elles ont soumis des projets de règles ou de législation qui ont été jugés conformes, ainsi qu'un plan et un calendrier d'adoption dans un délai de quatre mois. En ce qui concerne l'ONAD des Pays-Bas, le comité a estimé qu'il était approprié de le placer sur la liste de surveillance car un calendrier partiel avait été fourni, des solutions possibles avaient été identifiées et étaient en cours de discussion sur le sujet et le gouvernement s'était fermement engagé à ce que les changements soient effectués et adoptés dans un délai de quatre mois. En conséquence, la recommandation du Comité de révision de la conformité, qui était à l'origine une déclaration de non-conformité pour les huit ONAD, devait être modifiée de manière à ce qu'elles soient placées sur la liste de surveillance.

M. NIWA a déclaré qu'il y avait certains domaines sur lesquels les ONAD n'avaient aucun contrôle, et que cela pouvait donc prendre un certain temps selon les pays. Pour ces domaines échappant au contrôle des ONAD, l'AMA devrait être très prudente avant d'imposer des conséquences sévères à tous. En ce qui concerne les recommandations présentées, il a demandé au Comité de révision de la conformité de bien vouloir reconsidérer sa position à l'égard des ONAD qui ne respectent pas le Code dans les cas liés à sa mise en œuvre dans le système juridique.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le mouvement sportif soutenait en principe la recommandation du Comité de révision de la conformité, mais qu'il constatait qu'un grand nombre d'ONAD ne pouvaient pas adopter de règlements en rapport avec le Code en raison de procédures gouvernementales. Que pourrait-on faire pour éviter ce genre de situation à l'avenir ?

M. DE VOS dit que la décision proposée pour ces ONAD fait référence à une sorte d'avertissement ; est-ce la même chose que d'être placé sur la liste de surveillance ? Il veut éviter toute confusion, car le document dit qu'ils recevront une mise en demeure, et il comprend que c'est la même chose que d'être placé sur la liste de surveillance.

M. HAYNES a répondu qu'une mise en demeure serait envoyée, mais qu'il s'agissait d'une situation de liste de surveillance. Un délai supplémentaire de quatre mois leur est accordé pour la mise en œuvre et, si le problème n'est toujours pas résolu à la fin de cette période de quatre mois, il y aura automatiquement non-conformité.

M. WOOD a répété les noms : la communauté belge flamande, la communauté belge française, la communauté belge de Bruxelles, la Lettonie, le Portugal, l'Espagne, la Grèce et les Pays-Bas.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord pour approuver la recommandation de la liste de surveillance du Comité de révision de la conformité. Les membres approuvent à l'unanimité cette recommandation.

M. WOOD a poursuivi les cas de règles et la recommandation de non-conformité avec effet immédiat. Il restait quatre ONAD et deux fédérations à inscrire sur la liste de surveillance et elles n'étaient toujours pas en conformité avec l'adoption de règles ou de lois conformes au Code. Il s'agit des ONAD de la communauté germanophone belge, du Monténégro, de la Roumanie et de la Thaïlande, et des deux FI : DIBF (Deaf Basketball) et IGSF (Gira). Ces deux fédérations n'avaient pas fourni de règles ni de calendrier pour le faire. Des rappels avaient été envoyés et des suggestions avaient été faites à Deaf Basketball sur la manière d'avancer. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réponse. Gira fait l'objet du point 6.4 de l'ordre du jour relatif au non-paiement des cotisations. Si une affirmation de non-conformité était faite en relation avec les règles d'action corrective, qui incluait la conséquence de la suppression de la liste des signataires, ce point deviendrait redondant. Il a été proposé, en ce qui concerne cette fédération, que l'une des conséquences du non-respect des règles soit la radiation de la liste des signataires. Il pourrait entrer dans le détail de ce qui reste à faire pour les quatre autres ONAD, mais la situation est qu'elles n'ont pas encore atteint le

stade de fournir des règles ou une législation conformes au Code et/ou un calendrier pour adoption dans les quatre mois. Le comité a recommandé que les recommandations initiales d'affirmation de non-conformité avec effet immédiat soient maintenues.

M. DE VOS a cherché à bien comprendre la procédure. Il est nécessaire de comprendre que les ONAD ont besoin de temps pour s'adapter ; dans certaines régions du monde, la modification des règles et de la législation à la suite d'un processus démocratique approfondi prend du temps, en particulier pendant la période Covid, donc cela a-t-il été pleinement pris en compte ? N'y a-t-il pas une contradiction quelque part entre le fait que les mêmes ONAD soient placées sur la liste d'alerte ou reçoivent une notification formelle et perdent leur statut ? Cela pourrait-il être clarifié ?

M. WOOD dit que la réponse simple est que, pour les ONAD qui se sont conformées, en ce sens qu'elles ont fourni des projets de règles et de lois qui seraient conformes au Code et qu'elles ont fourni un calendrier pour leur permettre de faire entrer ces règles ou ces lois en vigueur dans un délai de quatre mois, cela explique pourquoi elles sont sur la liste de surveillance. Ils étaient prêts à se conformer ; tout ce qu'ils devaient faire était de passer par le processus législatif dans les quatre mois. La situation appropriée pour eux n'était pas de donner une recommandation de non-conformité mais de les placer sur la liste de surveillance pour qu'ils mettent la législation en conformité en l'adoptant dans un délai de quatre mois, après quoi ils seraient libres de toute conséquence ; bien que, s'ils ne se conformaient pas, ils seraient bien sûr soumis à la non-conformité avec effet immédiat, avec les conséquences et les conditions de réintégration. Pour les autres, et il n'y en avait qu'un nombre limité, quatre ONAD et deux fédérations, elles avaient eu beaucoup de temps et d'assistance, mais, pour une raison ou une autre, elles n'étaient pas encore arrivées au stade où elles avaient des projets de règles ou de lois en ligne ou un calendrier indiquant qu'elles pourraient les mettre en œuvre dans les quatre mois dont disposaient les autres. C'est là toute la différence. Il est clair que la pression exercée en prenant cette voie a certainement encouragé les autres personnes à se mettre sur la liste de surveillance et, si ces cas sont repoussés ou renvoyés, il semblerait que la pression ou l'incitation disparaisse. Il est entendu, et il peut certainement le confirmer, que la complexité de la législation dans certains pays ou les limitations constitutionnelles ont rendu les choses difficiles ; mais, pour certains d'entre eux, l'AMA ne dispose même pas d'un projet, et encore moins d'informations sur l'entrée dans le processus de mise en œuvre ou d'exécution.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande des précisions. L'AMA avait adopté la liste de surveillance. Quelle était la liste des cas de non-conformité recommandés ? Pour autant qu'il le sache, il n'y a pas de chevauchement. Il demande la liste des personnes recommandées pour non-conformité.

M. HAYNES répond que, en ce qui concerne les règles antidopage, les personnes recommandées pour non-conformité avec effet immédiat sont les ONAD de la communauté allemande de Belgique, du Monténégro, de Roumanie et de Thaïlande, puis deux FI : DIBF et IGSF. D'autres organisations ont été placées sur une liste de surveillance en rapport avec les programmes antidopage, de sorte qu'il a également été recommandé de placer l'Ouzbékistan et l'Iran sur la liste de surveillance du programme d'audit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL suggère de traiter d'abord la non-conformité. Les membres devraient peut-être prendre une décision sur la recommandation de non-conformité.

LE PROFESSEUR ERDENER a indiqué que Gira semblait être un élément différent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a dit au professeur Erdener qu'il avait raison mais a suggéré de traiter également Gira à ce moment-là.

M. DONZÉ clarifie la question, car il est actuellement fait référence aux OAD recommandées pour non-conformité sur la base de leurs règles. Il y a deux autres OAD recommandées pour non-conformité sur la base de non-conformités dans leurs programmes antidopage ; donc, pour être tout à fait clair, il a suggéré que M. Haynes donne également la liste des deux organisations qui ont été recommandées pour non-conformité sur la base de non-conformités en relation avec leurs programmes antidopage, ce qui fait un total de huit OAD, et ensuite il pourrait également énumérer la proposition pour les OAD sous surveillance, de manière à avoir deux listes : une pour les recommandations de non-conformité et une pour la liste de surveillance.

M. HAYNES dit que, pour la non-conformité avec effet immédiat, la recommandation concerne la communauté germanophone belge, le Monténégro, la Roumanie, la Thaïlande, la DIBF et l'IGSF (pour les règles), et la République

populaire démocratique de Corée et l'Indonésie (pour leurs programmes antidopage). Telle était la liste des recommandations de non-conformité avec effet immédiat.

M. HUSTING a déclaré qu'il avait été très heureux de recevoir un document mis à jour réduisant la liste des organisations à déclarer non conformes et qu'il était vraiment heureux d'entendre que certaines avaient été retirées de la liste et placées sur la liste de surveillance ; mais, comme les membres le comprendront, il s'agit d'une question très sensible, en particulier parce qu'il y a encore quatre ONAD sur la liste. Il reconnaît l'importance du travail du Comité de révision de la conformité et soutient réellement ce dernier, mais il souhaite également attirer l'attention du Comité de révision de la conformité et de son président sur un certain nombre de questions soulevées par les ONAD et sur lesquelles il souhaite entendre le Comité de révision de la conformité. Certaines ONAD avaient indiqué qu'elles avaient fait tout leur possible pour être conformes et avaient adopté le cadre législatif approprié mais que la procédure législative nationale n'était plus entre leurs mains et qu'elles invoquaient donc la force majeure mentionnée à l'article 8.4.3 de la norme. Certaines ONAD ont également signalé que toutes les conséquences d'éventuelles déclarations de non-conformité n'avaient pas été évaluées, ce qui est prévu à l'article 8.4.6 de la norme. Enfin, conformément à l'article 10 de la norme et à l'annexe B, le Comité de révision de la conformité devait veiller à la proportionnalité des conséquences des décisions sur les sanctions à prendre, ce qui ne semblait pas être le cas selon certaines ONAD.

Enfin, concernant le cas particulier de la Belgique, il a cru comprendre que trois ONAD belges étaient placées sur la liste de surveillance de l'AMA et qu'elles bénéficieraient alors d'un délai supplémentaire de quatre mois. L'ONAD de la communauté allemande pourrait être déclaré non conforme et, selon des collègues belges, le risque serait que les sanctions pour l'ONAD non conforme touchent également l'ensemble du territoire belge, y compris les ONAD qui bénéficieraient de quatre mois supplémentaires. Il a donc demandé au Comité de révision de la conformité de répondre aux points soulevés par les ONAD afin de comprendre si tous les arguments ont été pris en compte par le Comité de révision de la conformité. De son côté, les autorités publiques avaient dissocié les cas des ONAD de la République populaire démocratique de Corée, de l'Indonésie et de l'Iran et soutenu l'envoi d'une mise en demeure, et il en allait de même pour le DIBF et l'IGSF. Les autorités publiques ont soutenu l'envoi d'une mise en demeure pour ces derniers.

M. LALOVIC déclare qu'il a compris au cours de la discussion que le point 6.4 devait être discuté immédiatement parce qu'il y a eu quelques changements dans la proposition de décision du 10 septembre et de la réunion du Comité de révision de la conformité. Il rappelle donc aux membres la position du mouvement sportif selon laquelle les signataires devraient avoir jusqu'à la fin de l'année pour payer leur contribution en totalité. Ce point a été discuté en mai. Le mouvement sportif a également proposé qu'ils puissent demander le paiement de la cotisation en plusieurs versements avant la fin de l'année. Le mouvement sportif a compris que la recommandation était liée au manque de réactivité et à l'absence d'adoption des règles de conformité du Code 2021. L'AMA pourrait-elle confirmer que l'organisation ne crée pas un précédent pour les signataires qui auraient des difficultés à payer la totalité de leur contribution avant septembre ? Si tel n'était pas le cas, le mouvement sportif serait favorable à ce qu'ils soient déclarés non conformes, la révocation devenant effective au 1er janvier 2022. Il constate que les deux points ont été quelque peu mélangés au cours de la discussion.

M. HERRERA a remercié le Comité de révision de la conformité pour sa présentation. Il a beaucoup apprécié le travail du Comité de révision de la conformité et les recommandations. La CADE des Amériques a estimé que, historiquement, cette mesure pouvait être considérée comme injuste et potentiellement préjudiciable au sport, dans la mesure où une ONAD pouvait être punie pour des actions qui échappaient à son contrôle et à ses pouvoirs. Normalement, ce sont les parlements ou les gouvernements qui sont chargés de prendre ces mesures législatives. Une partie du problème et des limites des ONAD lorsqu'il s'agit de se conformer aux exigences du Comité de révision de la conformité dépend de l'action législative, qui est de la responsabilité des parlements et des gouvernements des différents pays. Il estime également que, lorsqu'une ONAD est conforme en termes d'éducation, de formation et de résultats, elle ne devrait pas être sanctionnée, car le sport et la lutte contre le dopage y perdraient. Il a réaffirmé que le Comité de révision de la conformité devrait reconsidérer sa position, évidemment avec beaucoup de soin et d'analyse, mais il devrait revoir les conditions qui ont conduit à de telles punitions et sanctions. Le message central devrait être que l'AMA risque de créer des inconvénients pour les programmes antidopage lorsqu'elle envisage des changements législatifs dans des pays, en particulier dans les pays d'Amérique latine, où la question des

sanctions et de la liste des interdictions a donné lieu à de nombreux débats, et où les parlements n'ont pas été en mesure de résoudre les problèmes aussi rapidement et pacifiquement que les gens le souhaitaient. Dans le cadre de ce processus, il a également été nécessaire d'examiner l'équilibre. Certaines ONAD étant beaucoup plus développées que d'autres, l'AMA devrait essayer de se concentrer sur les ONAD en retard afin qu'elles puissent mettre à jour leurs processus et se conformer aux exigences du Comité de révision de la conformité.

M. NIWA dit que, s'il y avait un consensus total, ce serait l'idéal, mais évidemment les autorités publiques et le mouvement sportif ont leur propre position, et les autorités publiques doivent donc faire des efforts pour assurer la conformité. En tant que représentant de l'Asie, il ne veut pas mettre la Thaïlande sur la liste des pays non conformes et demande au Comité de révision de la conformité de réexaminer la question.

LE PRÉSIDENT a déclaré que le Comité de révision de la conformité était un organe technique, apolitique et indépendant, qui appliquait les dispositions de l'ISCCS. Avoir des règles conformes au Code est la première exigence critique énoncée dans la norme et les conséquences recommandées par le Comité de révision de la conformité correspondent aux exigences critiques. Il pense que tous les membres sont d'accord pour dire que l'atteinte d'un statut de non-conformité est un dernier recours pour le Comité de révision de la conformité et non une situation que l'AMA souhaite pour les organisations antidopage, et elle continue de faire tout son possible pour aider ces pays. Néanmoins, les règles sont les règles. Dans ses précédentes fonctions de ministre des sports, il se souvient avoir été confronté au risque de non-conformité au Code. À l'époque, la Pologne avait eu trois mois pour modifier la loi sur le sport pendant les vacances parlementaires. Cela a été difficile, mais cela a été fait. Heureusement, ces problèmes de conformité ont été résolus, et c'est peut-être pour cela qu'il ne comprend pas bien pourquoi certaines parties prenantes n'ont pas modifié leur législation alors que près de deux ans se sont écoulés depuis l'adoption du Code. C'est incompréhensible.

M. WOOD a fait remarquer que certaines des ONAD dont les règles n'étaient pas encore conformes n'avaient même pas fourni de projet de règles ou de lois conformes, de sorte qu'il ne s'agissait pas simplement d'un cas de complexité de mise en œuvre ou d'adoption ; il s'agissait du fait qu'elles n'avaient tout simplement pas fourni ce qui était nécessaire comme base pour être considérées pour la liste de surveillance. Ils ont eu beaucoup de temps, beaucoup de préavis et de soutien par le biais de règles modèles, avec un engagement continu et une correspondance avec le personnel de l'AMA, des conseils donnés et des révisions suggérées, de sorte que tout ce qui était possible a été fait par le personnel de l'AMA au cours de cette période assez longue pour aider. On ne peut pas dire, en ce qui concerne les quatre ONAD qui doivent encore se qualifier pour la liste de surveillance, que le problème est dû à un retard dans le processus législatif. Ce n'était pas la première fois qu'elles étaient confrontées à ce processus, et elles auraient donc dû avoir l'occasion de comprendre très tôt que, si la législation était complexe, il était préférable de commencer à y travailler rapidement. Il est important de savoir s'il faut leur accorder un délai supplémentaire en raison de la complexité potentielle de la législation ; mais, en ce qui concerne les conséquences, il peut assurer à la commission que le Comité de révision de la conformité a examiné attentivement les conséquences et leur proportionnalité, et les membres verront qu'il n'y a pas d'amendes et, si l'on regarde les conséquences supplémentaires présentées dans le tableau supplémentaire, toutes les conséquences n'ont pas été imposées. Les députés verront qu'il n'y a pas d'amendes et, si l'on regarde les conséquences supplémentaires figurant dans le tableau complémentaire, toutes les conséquences n'ont pas été imposées. Il est regrettable, en ce qui concerne la Belgique, que trois des ONAD aient atteint le stade de la liste de surveillance et que la quatrième ne l'ait pas fait. Si les trois ont atteint ce stade, on peut espérer que la quatrième y parviendra et, bien sûr, si une affirmation de non-conformité est faite, il y a une période de temps pour la mettre en conformité.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il semble que certaines parties prenantes ne veulent pas soutenir les recommandations du Comité de révision de la conformité, mais il pense que les membres devraient absolument soutenir les recommandations, et propose de le faire. Il demande quels sont les membres du Comité exécutif qui sont contre les recommandations du Comité de révision de la conformité concernant la non-conformité des pays et des fédérations énumérés. Quelqu'un est-il contre ?

M. HERRERA a voté contre la proposition.

MR NIWA a déclaré que cela était hors de son contrôle, il a donc recommandé de réexaminer la question.

LE PRÉSIDENT demande si M. Niwa est contre la proposition.

M. NIWA a confirmé qu'il n'était pas d'accord.

LE PRÉSIDENT conclut qu'il y a deux votes contre, donc les recommandations du Comité de révision de la conformité concernant les pays et fédérations non conformes énumérés sont approuvées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande s'il y a deux autres organisations que M. Haynes a recommandées pour la liste de surveillance.

M. HAYNES a confirmé qu'en plus des cas de surveillance liés aux règles déjà approuvés, il y en avait deux autres pour l'Ouzbékistan et l'Iran, qui avaient tous deux rempli les critères pour être placés sur la liste de surveillance pour leurs programmes antidopage.

LE PRÉSIDENT conclut que le Comité exécutif approuve la recommandation du Comité de révision de la conformité en ce qui concerne ces deux pays.

D É C I S I O N

Recommandations de non-conformité approuvées.

6.3.1 Fédération internationale de l'automobile (FIA)

M. WOOD a expliqué que, depuis l'envoi du rapport au Comité exécutif et à la précédente réunion ad hoc, l'AMA n'avait pas reçu de réponse de la FIA et que l'AMA avait donné à la FIA la date limite du 24 septembre pour fournir cette réponse. Entre-temps, l'AMA a reçu un avis juridique externe en réponse au memorandum juridique de la FIA. Le cas sera à nouveau examiné par le comité lors de sa réunion d'octobre et un rapport sera fourni au Comité exécutif pour la réunion de novembre. Le Comité de révision de la conformité attend actuellement de voir si elle obtient la réponse espérée.

D É C I S I O N

Mise à jour sur la FIA notée.

- **6.4 Fédération Internationale du Sport de Gira (IGSF) - conséquences du non-paiement de la taxe annuelle de contrôle de conformité 2021**

Point traité au point 6.3 de l'ordre du jour.

7. Éducation

- **7.1 Rapport de la présidente du Comité Éducation**

MME KANOUTÉ dit que c'est un grand plaisir de présenter le rapport du Comité Éducation. La plupart des membres ont déjà reçu le rapport, elle va donc souligner certains points et donner un aperçu rapide des progrès réalisés à ce jour. Dès le départ, la principale priorité a été de réformer le rôle et la responsabilité du comité afin qu'il puisse soutenir le travail du comité de l'éducation et du département de l'éducation. Pour cela, il était essentiel de disposer d'un plan de travail permettant de tirer parti de l'expertise des membres. Les membres ont eu la possibilité de se porter volontaires pour les différents sous-groupes mis en place pour les domaines clés importants pour le département de l'éducation. Grâce à l'approbation du groupe consultatif d'experts en recherche qui a été créé, elle se réjouit d'avoir une grande connexion avec ce groupe consultatif, car les sciences sociales sont l'épine dorsale de tout ce qui est fait pour s'assurer que tous les programmes conçus, mis en œuvre et suivis sont étayés par des preuves scientifiques. Des réunions séparées sont actuellement prévues avec le groupe consultatif et certains membres du comité font partie du groupe consultatif. Il était évident qu'il ne serait pas possible d'atteindre les objectifs avec le calendrier normal des réunions, il était donc important d'avoir des réunions informelles pour avoir des rapports des sous-groupes et aussi pour qu'elle puisse, en tant que présidente, faire un rapport au groupe après les réunions du Comité exécutif.

En examinant de près les priorités fixées par le sous-groupe du comité de l'éducation, les membres verraient le programme d'études du personnel de soutien des sportifs. Un sous-groupe a été créé pour cette question, avec la même approche que pour le programme des sportifs. Dans le domaine de l'éducation, il était important de cibler les sportifs et leur entourage, il avait donc été jugé important de disposer d'un programme d'études pour aider les OAD à élaborer des programmes d'éducation et pour qu'elles disposent d'un document d'appui pour cela. L'une des priorités du sous-groupe chargé du programme d'études pour le personnel d'encadrement des sportifs était donc que l'accent soit mis sur les entraîneurs, les parents et les professionnels de la santé. Le sous-groupe examinera, conseillera et demandera l'approbation en novembre, et nous espérons que cela sera inclus dans le programme de soutien à la mise en œuvre du Code, comme cela a été fait pour le programme des sportifs.

Un autre sous-groupe a travaillé sur les termes de référence du comité. L'AMA a investi dans un nouveau département autonome pour l'éducation et le travail du comité était destiné à soutenir ce département. Des changements étaient donc nécessaires pour s'assurer que le travail du comité d'éducation était en phase avec la direction et les activités du département au sein de l'AMA. Elle espère pouvoir présenter les nouveaux termes de référence en novembre au Comité exécutif pour approbation.

Un autre sous-groupe a travaillé sur la stratégie éducative, en collaboration avec le département de l'éducation, afin de définir l'orientation de l'éducation pour les années à venir.

En regardant de près les initiatives clés soutenues par le département de l'éducation, les membres verront le cadre global d'apprentissage et de développement, et ils ont reçu un résumé de ce que le programme implique. Pour rappel, il s'agissait d'un cadre mondial d'apprentissage et de développement qui relevait de la priorité stratégique de l'AMA, l'objectif étant de permettre aux parties prenantes d'élaborer des programmes de formation et des normes de qualification pour les professionnels de la lutte contre le dopage dans l'écosystème. Il s'agit d'un projet en cours et des membres du comité se sont portés volontaires pour faire partie des groupes de travail techniques. Le comité de l'éducation a également lancé une enquête sur les compétences, la première du genre, afin d'aider à déterminer les compétences requises dans le cadre de la lutte contre le dopage et de voir les différents profils et comment exploiter cela en veillant à ce que les compétences et les professionnels nécessaires soient impliqués dans l'initiative.

En ce qui concerne les sciences sociales, là encore, grâce à la nouvelle stratégie et à l'approche à trois niveaux pour l'approbation des projets et des subventions et pour l'attribution des subventions, 18 projets ont été approuvés par le comité exécutif en mai. Il y avait également une enquête sur la vulnérabilité des sportifs qui avait reçu plus de 570 réponses à ce jour en ce qui concerne les sciences sociales, et il y avait aussi l'enquête sur la recherche en sciences sociales qui avait reçu plus de 360 réponses. Le département de l'éducation a également continué à travailler avec la Chaire de recherche de Sherbrooke.

La dernière initiative clé soutenue a été le Standard international pour les lignes directrices en matière d'éducation, afin de soutenir les différentes parties prenantes en veillant à ce qu'elles puissent élaborer, contrôler et mettre en œuvre leurs programmes antidopage dans le cadre de la conformité au Code. Il a été publié en anglais et en français et la traduction espagnole est en cours, ce qui constitue également un grand pas en avant.

La nouvelle version révisée d'ADEL a été lancée en janvier 2021 et a connu un certain succès puisque, depuis le mois d'août précédent, 29 000 sessions actives ont été enregistrées et 109 OAD se sont inscrites et l'utilisent. En collaboration avec l'ITA et le CIO, les cours de Tokyo avaient connu un grand succès, avec plus de 10 000 compléments de cours par des sportifs et des entraîneurs, et la version de Pékin d'ADEL pour les Jeux olympiques était en cours de développement en collaboration avec l'ITA et le CIO.

Concernant le cadre mondial d'apprentissage et de développement, cinq groupes de travail techniques ont été créés. Des membres du comité s'étaient portés volontaires pour faire partie des groupes de travail chargés d'élaborer des normes professionnelles pour les rôles clés de la lutte contre le dopage et de définir des programmes de formation spécifiques à piloter en Europe, de sorte que le travail a commencé en 2021 et début 2022 sur une série de webinaires pour les parties prenantes en Europe.

Toujours en ce qui concerne la recherche en sciences sociales, la stratégie spécifique a déjà plus d'un an, de sorte que le comité de l'éducation examinera son état d'avancement et se réjouit de pouvoir rendre compte de son fonctionnement lors de la prochaine réunion en novembre.

Le partenariat est essentiel sur le terrain, et il est important de travailler avec différentes parties prenantes pour atteindre les objectifs en matière d'éducation. Il s'agissait que tout le monde contribue ensemble. Elle était ravie de participer à l'un des plus grands événements internationaux multisports pour les sportifs talentueux de 13 à 15 ans et de pouvoir y défendre l'éducation. Un certain nombre de décideurs clés dans le domaine de l'éducation seront présents et elle se réjouit de cet événement et de la poursuite de sa collaboration avec eux. Le département collabore également avec la FIFA pour plaider en faveur de l'inclusion des valeurs du sport propre et aura un lien avec ADEL, ce qui sera crucial. Le département de l'éducation travaille également au développement d'une version numérique pour les enfants d'ADEL.

Enfin, il y a eu les mises à jour des réunions. Comme tous les autres départements, il a été nécessaire d'organiser des réunions virtuelles, dont la dernière a eu lieu en avril. Il y aura une réunion informelle qui permettra de parler de ce qui se fait, et la prochaine réunion formelle devrait avoir lieu fin octobre ou début novembre. Elle attendait avec impatience la conférence mondiale sur l'éducation qui avait été reportée, et a apprécié la gentillesse des hôtes en Australie. Tous les membres du comité exécutif ont été invités à participer à la conférence mondiale qui se tiendra en Australie en septembre 2022.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Kanouté pour son exposé.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité Éducation

8. Finances

- 8.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. NG indique que le Comité Finance et Administration a tenu sa réunion virtuelle le 23 juin de cette année. Le comité avait examiné les comptes audités de 2020 déjà approuvés par le Conseil de fondation. Les membres ont également examiné et approuvé le budget révisé 2021 et recommandé le projet de budget 2022 au Comité exécutif. Il y aurait également une recommandation pour un budget pluriannuel pour 2023, 2024 et 2025. Lors de la réunion de juin, des incertitudes subsistaient quant au paiement des États-Unis pour 2021 et 2022, mais il s'est réjoui que les États-Unis aient effectué un premier versement de 1,6 million de dollars et qu'un autre versement de 1,3 million de dollars soit prévu. Le directeur général a présenté la nouvelle structure d'organisation et de travail dans le cadre de la situation Covid-19.

D É C I S I O N

Le rapport du président du Comité Finance et Administration est noté.

- 8.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. NG a noté que 88,7% des contributions gouvernementales avaient été versées au 13 septembre, contre 91,6% l'année précédente. Tous les autres détails figuraient dans le rapport.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

- 8.3 Comptes trimestriels 2021 (2^{ème} trimestre)

MME CHUNG informe les membres que les dépenses des six premiers mois se sont inscrites dans la continuité de la pandémie de 2020, avec des réunions et des événements en personne annulés ou reportés, notamment le symposium annuel en mars et les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en mai, qui ont tous été remplacés par des réunions par vidéoconférence. Les dépenses totales ont atteint 40 % du budget révisé, contre 46 % à la même époque l'année précédente. Les économies réalisées au cours du premier semestre sont dues à la réduction ou à l'absence de voyages et à la réduction des dépenses liées au fonctionnement du bureau. Les affaires juridiques ont atteint 62% du budget total révisé ; cependant, les frais de contentieux ont atteint 1,5 million de dollars du budget révisé. Il convient de noter la nature imprévisible des affaires et des affaires en cours, notamment les affaires LIMS et du nageur chinois Sun Yang. L'AMA recevra de l'argent à payer par RUSADA dans le cadre de la décision du TAS, ce qui devrait permettre de compenser les frais de contentieux supplémentaires. En ce qui concerne les amortissements, l'AMA est à 48%, avec le site internet et la plateforme ADEL, avec le passage aux dépenses d'investissement selon les normes IFRS. Les dépenses d'investissement semblent être faibles, mais elles seront rattrapées au cours du second semestre. L'excédent, 17,1 millions de dollars, ne signifiait pas grand-chose à ce stade, car on en verrait davantage dans les sections du budget révisé.

D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels 2021.

- 8.4 Budget 2021 révisé

MME CHUNG a informé les membres qu'elle allait présenter certains des points saillants du budget révisé de 2021. En ce qui concerne les contributions, le total est de 44,1 millions de dollars, et l'AMA a dépassé le budget de 757 000 dollars en raison du paiement lié aux contributions des années précédentes. En ce qui concerne les contributions du CIO et des autorités publiques, elles ont été maintenues au même niveau que dans le budget. Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 43,2 millions de dollars, soit une diminution de 1,5 million par rapport au budget de 44,7 millions de dollars. Les économies réalisées au premier semestre et certaines au troisième trimestre permettront de compenser, sinon de combler, une partie du manque à gagner lié au paiement tardif des contributions. Les programmes de l'AMA aux Jeux olympiques et paralympiques ont été réduits en raison des restrictions dues à la pandémie. L'AMA avait budgété davantage d'activités et d'événements en personne pour le quatrième trimestre de cette année. La majorité des dépenses ont été revues à la baisse dans le budget révisé, à l'exception de celles mentionnées précédemment et des frais de contentieux, comme expliqué. Les dépenses d'investissement ont augmenté dans le budget révisé, principalement pour le travail sur ADAMS et dans la technologie.

En ce qui concerne les bureaux, suite à la décision de ne pas agrandir le bureau de Montréal, des travaux sont en cours pour évaluer et réaménager l'espace et d'autres exigences afin de s'adapter à de nouvelles méthodes de travail, de sorte que l'AMA devra injecter un certain capital pour les coûts de rénovation ; toutefois, le propriétaire donnera à l'AMA une certaine incitation monétaire pour ce faire. Une fois qu'elle disposera des coûts complets et qu'elle les aura compilés, elle les présentera au Comité des finances et de l'administration. Elle prévoit d'importantes économies, car l'espace a été réduit par rapport au plan d'expansion initial, de sorte que le coût de location initialement prévu pour les années à venir sera réduit, ce qui entraînera d'importantes économies qui devraient compenser l'investissement consenti au fil du temps.

L'excédent du budget révisé était positif de 215 000 dollars par rapport au déficit budgétaire de 1,9 million de dollars. En ce qui concerne la réserve opérationnelle, l'excédent budgété pour cette année permettrait à l'AMA d'augmenter la réserve opérationnelle d'un million, ce qui a été demandé en raison de la pandémie et de l'incertitude pour l'avenir. Une fois l'argent placé dans la réserve, il resterait des liquidités, qui devraient être utilisées pour certaines des activités futures en 2022.

M. KEJVAL observe que deux budgets ont été convenus l'année précédente : le budget normal et le budget sans la contribution américaine. Il comprend que l'AMA a reçu 60 % de la contribution, mais il constate que la totalité du

montant a été incluse dans le budget. Peut-être serait-il possible de clarifier le type de budget qui sera utilisé. Il s'attend à ce que les États-Unis paient leur contribution dans son intégralité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA travaille actuellement sur la base de l'hypothèse d'un paiement intégral de la part des États-Unis. Il existe un scénario pour le cas où cela ne se produirait pas (pour 2022), mais le budget révisé repose sur l'hypothèse que les États-Unis rempliraient leurs obligations.

MME EL FADIL reconnaît que Covid-19 a affecté les économies et les budgets de chacun, mais elle souhaite obtenir des éclaircissements sur l'augmentation de 8 %. Cela va-t-il encore se produire ?

MME CHUNG répond que, pour le budget révisé de 2021, l'augmentation de 8% approuvée par le Conseil de fondation en 2017 est suivie. Les dépenses ont toutes été planifiées ; mais, dans le budget révisé, il y a des économies pour 2021 qui iront dans les années futures.

D É C I S I O N

Il est pris note du budget 2021 révisé.

- 8.5 Projet de budget 2022

LE PRÉSIDENT indique que ce point fait l'objet d'une recommandation au Conseil de fondation ; le Conseil de fondation en discutera et prendra une décision lors de sa réunion de novembre.

MME CHUNG a indiqué que l'AMA avait préparé deux scénarios pour le projet de budget : l'un conforme à l'augmentation annuelle de 8% et l'autre sans la contribution américaine. Dans les deux cas, l'AMA présente un déficit, mais qui sera financé par les économies réalisées au cours des deux dernières années, comme elle l'a expliqué précédemment. Dans les deux scénarios, des mesures d'efficacité ont été mises en place ; mais, dans le scénario sans contribution américaine, d'importantes réductions de coûts ont été envisagées et incluses, avec la conséquence évidente que certains projets devront être retardés. Dans le scénario régulier, les contributions totales de tous les bailleurs de fonds s'élèvent à 44,5 millions de dollars, dont le CIO et les autorités publiques contribueront chacun 21,8 millions, et les 2,8 millions restants proviendront d'autres bailleurs de fonds, dont Montréal International. En termes de dépenses, elle espère qu'en 2022, le fonctionnement sera plus normal. Il s'agira d'une autre année olympique avec les Jeux olympiques d'hiver de Pékin, et l'on prévoit davantage d'activités pour l'AMA dans la zone des sportifs, par rapport aux Jeux olympiques de Tokyo, qui avaient impliqué davantage de restrictions. L'AMA investira également davantage dans la sécurité informatique afin de sécuriser davantage l'environnement technique. Les fonds étant limités en 2022, l'objectif de l'AMA était de maintenir un niveau minimum de recherche scientifique, avec un budget de quatre millions de dollars pour 2022 et les années suivantes. Le personnel sera limité et le recrutement sera reporté aux années suivantes. L'AMA continuera à appliquer une politique d'au moins une réunion virtuelle pour les comités ayant plus d'une réunion prévue dans l'année. Toutes les activités reportées en raison de la pandémie en 2020 et 2021 ont été ajoutées aux activités prévues pour le calendrier 2022.

En ce qui concerne le fait que l'AMA proposait exceptionnellement un budget déséquilibré pour 2022, la direction de l'AMA a clairement estimé que les économies réalisées en 2020 et 2021 devaient être utilisées pour les activités antidopage requises à court terme plutôt que d'économiser cet argent, et que ce niveau ne permettrait pas à l'AMA de mener toutes les activités qu'elle devrait mener dans un monde idéal et, surtout, que la position de trésorerie accumulée en 2020 et 2021 absorberait largement les diminutions de trésorerie prévues en 2022 et resterait positive à la fin de 2022.

En ce qui concerne le scénario sans la contribution américaine (les États-Unis devaient contribuer à hauteur de 3,2 millions de dollars en 2022), l'AMA avait préparé un certain nombre de mesures de réduction des coûts si cela devait se produire. L'AMA chercherait à obtenir des autorités publiques un financement supplémentaire de 1,6 million de dollars qui, avec la contrepartie du CIO, compenserait le manque à gagner des États-Unis. Malheureusement, il serait nécessaire de réduire la recherche financée par les fonds propres de l'AMA et d'utiliser les fonds supplémentaires du CIO et des autorités publiques pour faire fonctionner le budget annuel de recherche en 2022. La réserve pour les enquêtes devrait être utilisée pour subventionner les opérations et l'AMA devrait encore retarder et

geler le recrutement, retarder certains des projets clés et éventuellement tenir une réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation de manière virtuelle. Enfin, et surtout, les dépenses d'investissement seraient réduites.

Tels sont les points saillants du projet de budget 2022.

M. ROBERTSON a demandé des précisions sur le montant total des économies de 2020 et 2021 en dollars. A-t-on envisagé d'utiliser les réserves plutôt que de procéder à des coupes dans les programmes au cas où la contribution américaine ne serait pas versée ? Il s'agit de coupes très importantes dans les programmes et il se demande dans quelle mesure on a envisagé d'utiliser les réserves plutôt que de procéder à toutes ces coupes dans les programmes.

M. SANDFORD a apprécié tout le travail qui a été fait pour préparer le projet de budget pour 2022. Il a quelques questions spécifiques et quelques points sur l'engagement des sportifs et les réunions du comité des sportifs et la référence à une réunion en personne du comité des sportifs et une réunion virtuelle. S'il s'agit d'un retour à la normale, il s'agit d'une toute nouvelle norme, car il y a toujours eu deux réunions en personne plus des réunions supplémentaires en ligne ou virtuelles, ce qui revient à réduire de moitié les réunions en personne, ce qui est beaucoup. En regardant le comité des sportifs de l'année suivante, il pourrait n'y avoir qu'une seule personne avec laquelle il s'était déjà assis en personne lors d'une réunion du comité des sportifs, ce qui était loin d'être idéal. Dans la mesure où l'AMA s'efforce d'être une organisation centrée sur les sportifs, il est vraiment important d'avoir des réunions du comité des sportifs et qu'elles se déroulent en personne, et il est tout à fait d'accord avec les membres du comité exécutif et du conseil de fondation qui ont toujours dit que les réunions en personne étaient importantes. Il en va de même pour les réunions du comité des sportifs.

MS BATTAINI-DRAGONI se félicite des présentations et des documents clairs et utiles. Elle est évidemment préoccupée par la situation d'un pays membre qui n'a pas payé l'intégralité de sa contribution. Elle a compris que l'une des idées serait que, si les Etats-Unis ne payaient pas leur contribution, le CIO et les autorités publiques seraient prêts à compenser en divisant le montant total non payé par les Etats-Unis. Elle a demandé des éclaircissements et les intentions du CIO et des autorités publiques. Cependant, elle ne pense pas que ce soit une bonne façon de procéder que de demander aux autorités publiques et au CIO de compenser le non-paiement d'un État membre important. Cela pourrait même inciter d'autres pays à ne pas payer leurs contributions à l'avenir s'ils ne sont pas satisfaits d'une décision prise par l'AMA. L'AMA ouvrirait la porte à quelque chose qui n'est pas acceptable à ses yeux. Les Etats-Unis doivent payer une dette : un montant qu'ils doivent. L'AMA est une organisation internationale intergouvernementale, et elle ne pense pas que les autres organisations internationales intergouvernementales accepteraient ce genre de situation. Il est important de clarifier dans les textes fondamentaux de l'AMA les règles auxquelles se référer pour faire face à de telles situations. Elle est heureuse d'avoir eu l'occasion de faire valoir son point de vue. Le non-paiement pourrait créer des complications à l'avenir.

Elle a demandé des éclaircissements concernant l'évolution du budget sur cinq ans. Elle constate une tendance à passer de 8 % à 6 % et souhaite savoir s'il existe une indication de la volonté des deux principales parties prenantes de l'AMA de contribuer à ce montant inférieur et si cela est solide et correspond à une volonté de le faire ou si cela a été proposé et est un souhait. Elle ne savait pas si cela correspondait à la réalité. Elle espère qu'il y aura une continuation et non une interruption dans la manière dont le budget est augmenté.

Elle a évoqué la question de la santé, de la médecine et de la recherche. Elle a appris de Mme Chung qu'il y avait une intention d'investir dans la recherche. C'était très important, car c'était une dimension extrêmement importante du travail de l'AMA que d'avoir un comité fort et d'être capable de faire face aux difficultés dans le monde en matière de dopage et d'avoir les moyens de lutter de manière appropriée.

M. KEJVAL déclare que la proposition de budget pour 2022 est claire et qu'il comprend tout, même la stratégie en cas d'absence de contribution des États-Unis. Beaucoup de temps a été consacré aux réformes de gouvernance et, s'il ne se trompe pas, l'AMA n'a jamais monétisé cela. Il souhaite voir l'impact des réformes de gouvernance dans le budget 2022.

LE PROFESSEUR ERDENER apporte des précisions par rapport aux propos de Mme Battaini-Dragoni. Le CIO a déclaré qu'il serait prêt à apporter la même contribution à l'AMA que les autorités publiques. Cela signifie que, si les

autorités publiques peuvent faire quelque chose de plus, le Mouvement olympique sera toujours prêt à transférer le même montant à l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que l'utilisation de la réserve faisait partie de ce que l'AMA devait faire et qu'il y aurait un équilibre entre les économies et l'utilisation de la réserve pour permettre le maintien des programmes essentiels.

En réponse à M. Sandford, il est important de comprendre que la même politique s'applique à tous les comités de l'AMA. Il leur a été demandé d'organiser une réunion virtuelle, qui a eu un impact important sur le budget global, de sorte qu'il n'y a pas eu de traitement différent pour l'un ou l'autre des comités. Cela n'a pas empêché le comité des sportifs d'accepter l'invitation de quelqu'un à organiser une réunion. Il était un peu simpliste d'affirmer que, parce que la mesure s'appliquait à l'ensemble de l'organisation, l'AMA n'était pas centrée sur les sportifs. L'AMA a investi de l'argent dans de nombreux postes du budget, et les programmes étaient là pour servir la communauté des sportifs, il ne s'agissait donc pas seulement de se rencontrer en personne.

Mme Battaini-Dragoni a certainement soulevé un très bon point et il faudra en tenir compte. Le premier groupe de pays qui devrait faire face à un éventuel non-paiement par les États-Unis est la région des Amériques. Un montant global du budget est réparti par région, et chaque région doit s'acquitter de sa part des contributions, de sorte que la première question sera de savoir comment les Amériques vont gérer la contribution régionale. L'idée n'était pas de faire une demande systématique aux autres gouvernements pour compenser le manque de paiement, mais plutôt de voir si quelques gouvernements pourraient être prêts à faire une contribution volontaire pour aider à compenser la situation et permettre à l'AMA de poursuivre ses programmes, et cette contribution serait ensuite égalée par le CIO sur la base du principe de financement égal. En ce qui concerne la question du plan à long terme, il a également espéré que les partenaires seraient disposés à le poursuivre. L'AMA essayait de maintenir un investissement de quatre millions de dollars dans la recherche chaque année. La communauté scientifique insistait vraiment sur le fait que l'investissement actuel dans la recherche n'était pas suffisant, et que quatre millions de dollars ne l'étaient probablement pas non plus, mais c'était ce que l'AMA essayait de garantir comme minimum. Ce montant constituait une transition entre une situation et une situation où l'AMA espérait obtenir des fonds privés pour l'aider, tout en maintenant un investissement régulier d'au moins quatre millions pour la recherche. Il est trop tôt pour répondre à la question ; il entamera un dialogue avec les partenaires de l'AMA et verra le résultat en termes de stratégie à long terme.

La remarque de M. Kejval est très pertinente et l'AMA l'a fait pour les réformes déjà adoptées. Il essaiera certainement de chiffrer les nouveaux éléments de la réforme de la gouvernance ; pour les futures réformes de la gouvernance, il sera nécessaire de les chiffrer. Le coût a été important et ne doit pas être sous-estimé.

MME CHUNG répond aux questions de M. Robertson en termes d'économies en 2021. Pour 2020 et 2021 combinés, le chiffre était d'environ 3,5 millions de dollars en termes d'économies de trésorerie, et cela permettrait d'absorber en grande partie le déficit de 2022.

MME BATTAINI-DRAGONI a souligné qu'à ce stade, après avoir entendu le directeur général, il était important de continuer à investir beaucoup dans la collecte de fonds auprès de sources privées au lieu de demander aux États membres de contribuer pour les pays qui ne paient pas. Elle souhaite simplement souligner l'importance de la collecte de fonds.

LE PRÉSIDENT déclare la remarque de Mme Battaini-Dragoni acceptée. Les membres approuvent-ils la proposition ?

D É C I S I O N

Le projet de budget 2022 sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation en novembre.

- 8.6 Prévisions budgétaires pour 2023-2025

MME CHUNG a présenté les principaux éléments des prévisions budgétaires pour 2023, 2024 et 2025. Elle s'est montrée très reconnaissante du soutien financier des autorités publiques et du CIO au cours des cinq dernières années pour l'augmentation annuelle de 8%, et bien sûr de tous les partenaires impliqués. L'AMA ne serait pas là où elle est sans la confiance et le soutien des parties prenantes, ce qui a permis de construire une base plus solide et de continuer à développer des projets et des activités conformément aux attentes des parties prenantes. Les exigences sont élevées et il y a encore beaucoup à faire, comme le prévoit le plan stratégique. À ce titre, elle a proposé de maintenir l'augmentation de 8 % pour 2023 afin d'assurer la continuité des activités, en particulier le niveau de recherche. Le fonds spécial de la recherche sera complètement épuisé d'ici 2022. Le département a essayé de maintenir, dans le cadre de la contrainte budgétaire, un niveau de quatre millions de dollars dans la recherche de 2023 à 2025 et vise bien sûr à augmenter dans les années à venir, si et quand le financement est disponible. Dans un monde idéal, l'AMA devrait être en mesure de financer la recherche à hauteur de six à sept millions de dollars, comme le souligne le rapport du président du comité Santé, médecine et recherche. En dehors de la recherche, les activités d'investigation vont augmenter et l'AMA doit continuer à investir dans ADAMS, qui reste une priorité essentielle. ADAMS était une plateforme commune à l'ensemble de la communauté sportive. Pour continuer en 2024 et 2025, l'AMA demandera une augmentation annuelle de 6 % afin de faciliter la transition en termes de personnel et tous les engagements liés à l'exécution des projets, permettant à l'AMA d'accroître encore son efficacité pour de nouvelles méthodes de travail en investissant dans la numérisation et les outils de communication en ligne, qui se sont avérés rentables à long terme. Elle s'attend à ce que davantage d'informations soient demandées pour ces années et prend acte de la demande ; elle préparera un plan détaillé pour présenter les destinations de financement. Voilà, en résumé, les prévisions budgétaires.

M. HUSTING a évoqué les prévisions budgétaires de 2023 à 2025. Les autorités publiques se félicitent de l'élaboration du budget pluriannuel, mais souhaiteraient également des explications claires sur la nécessité de nouvelles augmentations budgétaires substantielles et voudraient également voir des alternatives à ces augmentations et demandent un plan stratégique décrivant les activités principales et détaillant comment l'augmentation sera dépensée, comme cela a été fait en 2017 s'il se souvient bien.

M. ROBERTSON approuve le commentaire de M. Husting. L'Océanie aurait besoin de beaucoup plus de détails que ce qui a été proposé sur ce à quoi l'argent sera dépensé exactement et ce qui sera réalisé avec cet argent avant de pouvoir approuver des augmentations de budget de cette ampleur. Comme l'a dit M. Husting, il y a eu des augmentations substantielles des budgets de l'AMA en 2017 dans le cadre de ce plan quinquennal et il pense que, à l'époque, il avait été entendu qu'il y aurait un retour à la ligne de base. Il a compris qu'il y avait une augmentation des coûts, mais il s'agissait d'augmentations budgétaires substantielles demandées à un moment où de nombreux gouvernements traitant avec Covid-19 seraient mis au défi. À ce moment-là, l'Océanie ne pouvait pas soutenir la proposition sans informations et discussions supplémentaires.

Après cette discussion, il avait l'intention de quitter la réunion. C'est l'un des aspects malheureux des réunions virtuelles et des fuseaux horaires. Il pense que son adjoint pourrait être disponible pour répondre à l'appel, mais il ne remplirait pas bien ses fonctions ministérielles s'il ne dormait pas un peu.

LE PRÉSIDENT remercie M. Robertson pour sa participation, sa compréhension et sa patience.

Il prend acte de la demande d'informations complémentaires et serait heureux d'examiner les détails, comme cela a été fait en 2017 pour le précédent cadre financier pluriannuel ; il attire toutefois l'attention des membres sur deux points. L'une des questions a été mentionnée par le directeur général, à savoir la nécessité de consacrer un minimum de quatre millions de dollars par an à la science. Par ailleurs, les réformes discutées et mises en œuvre impliquent des coûts, et c'est la question soulevée par M. Kejval. Il est donc convaincu que le budget de l'AMA devrait systématiquement augmenter au cours des prochaines années. Combiné aux autres activités, comme les partenariats avec les entreprises, cela devrait permettre de lutter plus efficacement contre le dopage dans le sport. Il semble qu'il n'y ait pas d'autre choix que de reporter la recommandation suite à la demande d'informations supplémentaires à fournir lors des réunions de novembre.

En ce qui concerne la question posée par Mme Battaini-Dragoni, comme le directeur général l'a mentionné, il espère avoir des nouvelles positives concernant le financement privé dans les semaines à venir.

D É C I S I O N

Les prévisions budgétaires 2023-2025 sont notées. De plus amples informations seront fournies aux membres avant les réunions de novembre.

9. Santé, médecine et recherche

- 9.1 Rapport du président du Comité santé, médecine et recherche

M. ENGBRETSSEN dit qu'il est dommage que son ami néo-zélandais ait dû aller se coucher, car il allait lui parler un peu de la nécessité d'un budget de recherche. Le comité de santé, médecine et recherche était très fort, un groupe bien équilibré avec des experts en laboratoire, en recherche et en médecine sportive. Il parlera brièvement de la Liste et des AUT, puis le Dr Rabin fera une présentation sur le programme de recherche. Il y avait deux nouveautés dans la Liste des interdictions, la première étant les glucocorticoïdes, qui étaient interdits pour toutes les voies injectables. Cela signifie que l'on ne peut plus s'injecter un genou ou une hanche au Tour de France pendant une compétition. Tout type d'injection était illégal. L'autre point à noter était la réduction du salbutamol, un médicament fréquemment utilisé pour l'asthme. Il serait plus difficile à prendre pour les sportifs. Enfin, en ce qui concerne le cannabis, il s'agit d'une question culturelle qui a été soulevée à cause d'un coureur américain qui a été puni avant les Jeux olympiques et les États-Unis ont voulu réduire ou modifier la punition. Il a été décidé que le Comité santé, médecine et recherche entreprendrait une étude d'un an sur le cannabis et reviendrait ensuite avec une recommandation sur la nécessité ou non d'un changement. L'attitude des pays à l'égard du cannabis varie énormément. Certains étaient très favorables, d'autres très opposés, et d'autres encore entre les deux.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

- 9.2 Liste des interdictions 2022

LE DR RABIN a déclaré qu'il y avait quelques changements principaux à la Liste des interdictions. Les changements mineurs n'ont pas nécessairement d'impact sur la Liste des interdictions elle-même, mais visent plutôt à apporter des précisions. À la page 4, il attire l'attention des membres sur la section S0, qui est une section inhabituelle car elle couvre largement toutes les substances qui n'ont pas de statut réglementaire officiel et, pour la première fois, le groupe d'experts de la liste et les membres du comité santé, médecine et recherche ont recommandé d'inclure un exemple dans la section S0, en particulier le BPC-157, qui est une substance que l'on trouve de plus en plus dans le monde, qui n'a pas de statut officiel et qui est de plus en plus vue par les sportifs, et il y a eu pas mal de demandes à l'AMA pour savoir si cette substance était acceptable ou non dans le sport. Un exemple clair a été donné. Ce n'était pas le seul exemple, mais c'était certainement un exemple qui devait figurer dans la liste elle-même.

En ce qui concerne la section S3 de la page 9, comme l'a mentionné le professeur Engebretsen, il y a eu une réduction de la dose maximale de salbutamol autorisée en un seul coup ou en une seule prise. Il n'y a pas eu de réduction de la quantité globale pouvant être consommée par les sportifs dans une journée donnée, mais une réduction de la dose maximale pouvant être prise pour éviter que certains sportifs ne dépassent la limite de décision et le seuil actuel. Les traitements de l'asthme, en particulier le salbutamol, ont également tendance à réduire les doses maximales administrées, de sorte que la recommandation a été faite au comité exécutif ce jour-là.

Le changement majeur suivant, ou plutôt le commentaire, se trouve dans la section S8, à la page 17. Ce jour-là, on avait beaucoup entendu parler du cannabis. Premièrement, les membres du groupe d'experts de la liste ont procédé à un examen régulier de cette classe de substances. Ils n'avaient pas attendu d'autres commentaires cette année-là. Le groupe s'est penché régulièrement sur le cannabis, les cannabimimétiques et les cannabinoïdes, car de plus en plus de substances apparaissent dans le monde avec certaines considérations thérapeutiques. La

Commission des stupéfiants de l'ONU avait confirmé en décembre 2020 qu'elle maintiendrait le cannabis dans l'annexe 1 de la Convention sur les stupéfiants de 1961. Cette annexe couvrait les drogues, les substances ou les produits chimiques n'ayant pas d'usage médical actuellement reconnu, mais présentant un fort potentiel d'abus. Certaines autorités considéraient que le cannabis devait rester dans le tableau 1 avec tous les niveaux de contrôle existant dans le monde, c'était donc une considération importante pour l'AMA en tant qu'organisation internationale de connaître la position des autres organisations internationales ayant une autorité dans le domaine, en particulier pour le cannabis et les cannabimimétiques, et le processus de révision serait mené par le groupe d'experts de la liste au cours de l'année 2022.

Concernant la section S9, une décision avait été prise l'année précédente par le Comité exécutif. Il y avait eu quelques ajustements, parce que certaines parties prenantes étaient revenues avec des commentaires pertinents pour clarifier les voies d'administration autorisées ou interdites, et il y avait eu quelques ajustements pour clarifier quelles voies étaient interdites, en particulier au niveau global, et d'autres clarifications sur d'autres voies d'administration demandées par certaines parties prenantes pour rendre la pratique plus claire pour les parties prenantes.

Les collègues de la communication et de l'éducation ont déployé des efforts considérables pour s'assurer que de nombreuses informations étaient transmises aux sportifs via les différentes plateformes. Par exemple, via ADeL, il y avait des éléments spécifiques sur les glucocorticoïdes, et il y a eu une communication pour vraiment diffuser beaucoup d'informations à la communauté médicale, avec le Dr Vernec, le directeur du département médical, qui a conçu des informations pour ce public, et bien sûr à la communauté mondiale via le département des communications. La liste 2022 des substances et méthodes interdites a été présentée au comité exécutif pour approbation.

M. NIWA informe les membres qu'au Japon, la structure juridique est telle que le cannabis est contrôlé de manière très stricte.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN répond qu'il est parfaitement conscient que le cannabis est interdit dans de nombreux pays du monde, notamment au Japon.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver le standard international 2022 pour la liste des interdictions, y compris le programme de suivi.

D É C I S I O N

Le standard international 2022 pour la liste des interdictions et le programme de suivi proposés sont approuvés.

- 9.3 Projets de recherche

9.3.1 Projets de recherche 2021

9.3.2 Projet sur les biomarqueurs du FRQ

LE DR RABIN a déclaré que 66 projets avaient été reçus cette année en provenance de cinq continents et de 26 pays, avec une représentation peut-être plus importante des chercheurs des laboratoires antidopage que les années précédentes. Chaque projet a été examiné par trois évaluateurs indépendants. L'AMA disposait d'une large réserve d'examineurs et faisait appel à eux en fonction de leur expertise pour fournir des examens indépendants de chaque projet reçu. Ensuite, il y avait le groupe de travail chargé de l'examen des projets scientifiques, qui compilait les commentaires et les informations, classait les niveaux de priorité et faisait une recommandation au Comité de la santé, de la médecine et de la recherche ; il s'était réuni les 26 et 27 août de cette année. En ce qui concerne les recommandations pour 2021, il ne passera pas en revue tous les projets, mais expliquera pourquoi certains d'entre eux ont été sélectionnés. Cette année-là, 24 projets ont été recommandés pour approbation, pour un peu plus de 2,8 millions de dollars. Le taux de réussite était encore raisonnable, avec environ un tiers des demandes recommandées pour approbation. Comme d'habitude, certains projets méritaient une légère augmentation du budget ; cependant, la plupart du temps, une réduction du budget était proposée par les experts. Environ la moitié des résultats d'analyse défavorables observés chaque année concernent les stéroïdes anabolisants. Il s'agit toujours d'une catégorie très

large de substances, et l'idée est de continuer à améliorer la capacité de détection des substances. Le métabolisme des substances est mieux compris, les capacités d'analyse des quantités infimes de métabolites à long terme des substances sont plus nombreuses et de nouvelles méthodes de détection doivent être explorées pour voir si elles peuvent être appliquées à la lutte contre le dopage et en particulier à la détection des stéroïdes anabolisants. Il s'agissait de savoir ce que l'on cherchait et comment on le cherchait. Il y a toujours eu des stéroïdes de conception et des médicaments développés à des fins de dopage dans le sport. Il était également nécessaire de garder un œil sur cela, et c'est ce qui s'est reflété dans la sélection des cinq projets.

Poursuivant avec quatre autres projets proposés pour adoption, il a parlé des métabolites à long terme et du métabolisme, mais il souhaite attirer l'attention des membres sur les ecdystéroïdes et les phytostéroïdes, habituellement considérés comme une catégorie de stéroïdes un peu différente car ils proviennent d'insectes ou de plantes, il n'y a pas de récepteur connu ; mais, en fait, l'AMA a pu rassembler un corpus scientifique qui montre que ces substances fonctionnent probablement, il est donc nécessaire d'explorer davantage ce domaine, car elles sont de plus en plus utilisées et il faut faire davantage pour mieux comprendre ces substances et savoir si elles doivent être interdites. L'ecdystérone faisait partie du programme de surveillance pour la deuxième année.

Cinq projets ont été adoptés dans le domaine des peptides et des hormones protéiques. Une vingtaine d'années auparavant, lorsque l'AMA a été créée, certains (dont lui) avaient prédit que ce domaine serait en pleine expansion, et c'était une réalité : de plus en plus d'hormones et de peptides arrivaient sur le terrain, et c'est ce qui était représenté dans la sélection des projets, y compris les substances habituelles, l'EPO et l'HGC, qui étaient bien connues, mais il y avait aussi de nouvelles substances telles que l'ACE-031, et il était nécessaire de pouvoir renforcer la capacité à détecter ces substances, donc ces projets soutenaient ces activités et le renforcement de la capacité à détecter ces peptides et hormones.

Lorsqu'on parle de classes de substances plus régulières, il est nécessaire d'améliorer constamment la distinction entre l'usage autorisé et l'usage interdit. Certaines substances n'étaient interdites qu'en compétition ; mais, lorsqu'on passe du statut de hors compétition à celui de compétiteur, le métabolisme ne change pas et les substances ingérées hors compétition peuvent être retrouvées en compétition. Par conséquent, on s'est de plus en plus orienté vers la notion de niveaux minimaux de déclaration, avec des valeurs indiquant qu'il était plus probable qu'une substance ait été consommée hors compétition ou en compétition, et l'AMA voulait continuer à pouvoir faire des distinctions entre les différents domaines, et quatre projets ont vraiment contribué à soutenir cette approche, pour certaines substances bien connues, comme les bêta-2 agonistes et les glucocorticoïdes.

Pour poursuivre avec certains projets, comme nous l'avons déjà mentionné, la matrice sanguine est de plus en plus utilisée dans la lutte contre le dopage. Auparavant, il s'agissait principalement d'urine, mais la matrice sanguine est devenue plus répandue. Les membres se souviendront des travaux entrepris sur les taches de sang sec et du travail effectué avec le passeport biologique de l'athlète. L'AMA développe les analyses de sang, ce qui se traduit par trois projets portant sur la détection des transfusions de sang autologue (un domaine certes très difficile mais dans lequel des progrès sont réalisés), ainsi que par un soutien aux tâches de sang sec et au passeport biologique de l'athlète.

Pour finaliser la liste des projets sélectionnés, il faut du matériel de référence pour que les laboratoires puissent bien faire leur travail et rapporter précisément ce qui a été trouvé dans les échantillons biologiques des sportifs, et on a vu beaucoup de SARMs (modulateurs sélectifs des récepteurs androgènes), dont le ligandrol LGD-4033, et il faut permettre aux laboratoires de rapporter la substance avec plus de précision, c'est pourquoi la synthèse du matériel de référence a été proposée, et il y a deux projets en faveur du dopage génétique. Le dopage génétique devient malheureusement de plus en plus une réalité et l'AMA doit renforcer sa capacité à signaler l'utilisation des technologies de dopage génétique.

Pour conclure, il y avait 24 projets proposés pour un montant d'environ 2,8 millions de dollars, ce qui dépassait le budget organique annuel pour la recherche, d'environ 1,9 million de dollars, la proposition était donc de prendre 0,9 million de dollars du fonds spécial fourni par le CIO et les pays énumérés dans le rapport, et il était extrêmement reconnaissant pour les dons, car c'est ce qui permettait à l'AMA de survivre et d'investir dans la recherche. On a beaucoup entendu parler du fait que les fonds supplémentaires arrivaient à leur fin, avec moins de 0,4 million de

dollars restants, ce qui signifie que, techniquement parlant, l'AMA ne serait pas en mesure de financer de nouveaux projets ciblés ou réactifs pour les 15 mois à venir. L'AMA ne serait pas en mesure de soutenir quoi que ce soit de nouveau. Il s'agit donc d'un appel à l'augmentation des ressources dès que possible pour permettre à l'AMA de poursuivre ses recherches.

En ce qui concerne le projet de recherche sur les biomarqueurs, l'AMA travaille avec le Fonds de recherche du Québec, et les deux organismes ont convenu de financer conjointement trois domaines. L'une concerne l'intelligence artificielle, déjà en cours, une autre les biomarqueurs, et c'était le sujet de sa présentation, et il y aura une troisième liée aux sciences sociales. Il y a un projet sur les biomarqueurs et il y a eu un appel à projets, pour lequel 800 000 dollars ont été mis de côté, avec un maximum de 400 000 dollars par projet. L'AMA n'avait reçu qu'une seule demande, la procédure étant très stricte. L'AMA suivait le processus habituel d'examen par des experts externes. Le projet s'est penché plus particulièrement sur les biomarqueurs de l'utilisation abusive de l'EPO et sur la manière de faire la distinction entre l'utilisation de l'EPO et l'exposition à l'hypoxie. L'équipe réunit des chercheurs de différents pays et le coût du projet s'élèverait à environ 400 000 dollars. L'objectif était de trouver de nouveaux biomarqueurs. Le Comité Santé, Médecine et Recherche avait donné son accord après examen, et il était conditionné à l'approbation du Comité exécutif de l'AMA, sachant que la FRQ avait déjà approuvé le projet.

L'AMA avait mis de côté 0,8 million de dollars pour les biomarqueurs, dépenserait la moitié de ce montant si le projet était approuvé par le comité exécutif, et utiliserait probablement le montant restant pour travailler avec des chercheurs du Québec, car l'argent était mis à disposition par le FRQ pour permettre une composante québécoise dans ce que faisait l'AMA et pour cibler certains projets intéressants en relation avec les biomarqueurs. Il s'agissait d'approuver le projet sur les biomarqueurs développé conjointement par le FRQ.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptent d'approuver les propositions pour l'appel annuel à subventions 2021 et la proposition de recherche sur les biomarqueurs.

D É C I S I O N

Les projets de recherche proposés sont approuvés.

- **9.4 Laboratoire de Shanghai - statut de candidat**

LE DR BARROSO a déclaré qu'il y avait eu une demande d'approbation de la part du laboratoire de l'Université du sport de Shanghai, qui avait exprimé son intérêt quelques années auparavant pour devenir un laboratoire candidat, et que l'AMA avait reçu toutes les informations nécessaires de la part du laboratoire, conformément au SIL. L'AMA a reçu toutes les informations nécessaires de la part du laboratoire, conformément au SIL. Après avoir été évalué par le Groupe d'experts en laboratoires, le laboratoire remplit toutes les conditions pour devenir un laboratoire candidat ; il soumet donc la proposition au Comité exécutif pour approbation officielle.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils approuvent la proposition.

D É C I S I O N

Proposition de statut de candidat pour le laboratoire de Shanghai approuvée.

- **9.5 Documents techniques ou lettres techniques**

9.5.1 TD2022MRPL

9.5.2 TD2022IRMS

9.5.3 TD2022DL

9.5.4 TD2022EPO

LE PRÉSIDENT note qu'un vote circulatoire sera envoyé après la réunion pour une décision formelle.

LE DR BARROSO a indiqué que quatre documents techniques étaient actuellement en cours d'examen et qu'ils avaient déjà fait l'objet d'un processus de consultation avec tous les partenaires de l'AMA, qui s'est achevé le 31 août,

à la suite duquel les commentaires reçus ont été évalués et pris en compte par les groupes de travail respectifs ainsi que par le groupe d'experts des laboratoires et le département juridique de l'AMA, le cas échéant. Tous les projets ont été achevés, mais il n'y a pas eu assez de temps pour les soumettre à l'approbation du Comité exécutif lors de cette réunion, ils seront donc envoyés pour approbation par vote circulaire après la réunion.

La lettre technique la plus ancienne du répertoire, la lettre technique numéro 1, a été révisée et a été distribuée pour commentaires au début de cette semaine, de sorte que les commentaires seront traités au cours des deux prochaines semaines, après quoi un projet final sera présenté pour approbation. La lettre technique 19 est devenue obsolète et sera supprimée car ce qui était couvert dans cette lettre technique sera couvert dans le nouveau TDMRPL. Il souhaite que les documents soient approuvés par vote circulaire plutôt que d'attendre la prochaine réunion du Comité exécutif en novembre, car il est important que les documents entrent en vigueur le plus tôt possible, le 1er janvier, afin de donner aux laboratoires suffisamment de temps pour mettre en œuvre les changements dans leurs procédures opérationnelles standard et apporter les modifications nécessaires à leurs méthodes d'analyse. Certains documents ont nécessité une révision approfondie des méthodologies, notamment le TDMRPL. Si l'AMA attendait jusqu'en novembre, les documents n'entreraient pas en vigueur avant au moins le 1er mars, ce qui était un retard inutile. Il demande donc au Comité exécutif d'envisager d'approuver les documents révisés par un vote circulaire.

D É C I S I O N

Les documents techniques/lettres proposés seront envoyés pour approbation par vote circulaire après la réunion.

10. Juridique

- 10.1 Autorisations d'accès aux sportifs aux données hématologiques du PBA dans ADAMS

M. SIEVEKING informe les membres qu'une décision a été demandée pour approuver une modification de l'accès des sportifs aux données biologiques dans ADAMS. Une enquête majeure dans le domaine de la lutte contre le dopage avait montré que certains sportifs avaient contrôlé leurs données dans ADAMS pour aider le personnel de soutien à calibrer et à améliorer leurs stratégies de dopage. L'AMA ne voulait pas que les sportifs utilisent les données du passeport biologique de l'athlète pour saper les efforts de lutte contre le dopage. Le changement proposé consisterait à supprimer l'accès en temps réel des sportifs aux données, ce qui pourrait être mis en œuvre très rapidement par l'équipe informatique dès que la proposition serait approuvée par le Comité exécutif. Juridiquement, il est important de souligner qu'il n'y a aucun changement dans les droits des sportifs à accéder à leurs informations personnelles dans le cadre de l'ISPPPI. Ils seront toujours en mesure de soumettre une demande de données, et aucune augmentation particulière n'est attendue car peu de sportifs sont concernés par ce changement. Sur les 600 000 sportifs présents dans ADAMS, il fallait avoir sa propre page, son propre compte ADAMS et un passeport sanguin pour pouvoir consulter les données, soit 8 400 sportifs concernés sur 600 000. En outre, les sportifs propres n'étaient pas intéressés par ces données, sauf pour des raisons médicales. Les OAD seraient toujours tenues de les informer automatiquement, comme le prévoit l'ISRM, de tout problème médical potentiel, de sorte que cela ne concernerait qu'une fraction des sportifs, que leurs droits seraient toujours sauvegardés et que ce changement a été jugé positif, car personne ne souhaite voir des tricheurs utiliser ADAMS et le programme de passeport biologique de l'athlète pour renforcer les pratiques de dopage.

M. SANDFORD dit que le Comité des sportifs de l'AMA soutient la proposition. Ayant été contacté par le département scientifique de l'AMA, il a pu transmettre des informations au comité des sportifs de l'AMA et les seules réponses qu'il a reçues ont été positives, à savoir que les sportifs soutiennent la proposition et pensent qu'elle constitue un bon équilibre entre les droits des sportifs et les besoins des OAD.

M. HUSTING approuve la modification proposée et demande également à la direction de l'AMA, en raison de la nature très sensible des données, de prendre dûment en considération les exigences applicables en matière de protection des données et d'envisager les conséquences pour les OAD de la gestion de ces demandes en termes de ressources humaines et juridiques et donc d'étudier s'il existe d'autres moyens de collecter et de transférer les données.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord pour approuver la modification des autorisations d'accès des sportifs aux données hématologiques du passeport biologique de l'athlète dans ADAMS.

D É C I S I O N

Proposition relative aux autorisations d'accès des sportifs aux données hématologiques du passeport biologique de l'athlète dans ADAMS approuvée.

- 10.2 RUSADA et TAS

M. SIEVEKING a indiqué que le travail sur la Russie impliquait plusieurs départements de l'agence. Le suivi de la situation russe a demandé beaucoup de travail à l'AMA, nécessitant l'investissement de ressources importantes pour contrôler l'exécution des sentences du TAS par les signataires, le respect par RUSADA des conditions de réintégration et le suivi de la gestion des résultats des cas individuels des sportifs. Les deux premiers points ont été détaillés dans leur intégralité dans le rapport.

Il passe directement à la mise à jour de la gestion des résultats des dossiers LIMS. Les membres de One Voice avaient demandé à l'AMA, lors de la réunion de mai, de fournir un rapport trimestriel plus formel, comprenant le nombre total de cas alloués aux FI, le nombre de ces cas traités par les FI, le nombre de cas non traités par les FI et la raison de cette inaction, et ce que l'AMA proposait de faire ou faisait pour s'assurer que tous les cas jugés viables étaient correctement jugés. L'AMA s'est exécutée, et le rapport a été inclus dans les documents que les membres ont reçus avant la réunion. La tâche n'a pas été facile, compte tenu de la quantité de données et du fait que celles-ci évoluent quotidiennement. L'AMA avait l'intention de fournir une version actualisée tous les quatre mois, jusqu'à ce que tous les cas aient été traités, lors de la réunion du Comité exécutif de novembre, en février, lors de la réunion du Comité exécutif de mai et lors de la réunion du Comité exécutif de septembre.

Il a présenté les points saillants des rapports et a abordé les éléments demandés par One Voice. Les membres verront la stratégie, le nombre de cas examinés, 794, dont 63 cas analytiques (article 2.1, présence d'une substance interdite), basés sur la ré-analyse des échantillons saisis par l'AMA en 2014 et 2018 au laboratoire de Moscou. Les autres cas étaient des cas de SGIL basés sur d'autres preuves. Les cas concernaient 751 sportifs, sachant que certains avaient plus d'une violation. Elles concernaient 39 OAD, dont une ONAD, RUSADA, un organisateur de grands événements, le CIP, et 37 FI. Pour répondre à la première question posée par One Voice, 714 des 794 cas avaient été attribués aux FI, étant donné que RUSADA avait 62 cas, principalement des retests, et que le CIP avait 18 cas. De nombreux cas ont été traités par les FI et il a souligné que, sur le nombre total de cas, 90 avaient déjà donné lieu à des sanctions. Plus précisément, sur les 714 cas attribués aux FI, 49 avaient déjà donné lieu à des sanctions et 120 avaient été classés ou il avait été décidé qu'aucune violation des règles antidopage n'avait été commise. Pour ces catégories, il est important de souligner que tous les cas ont été dûment examinés par le département Renseignement et Enquêtes de l'AMA, le département juridique et un conseiller externe et, dans 116 des 120 cas, l'AMA a accepté le résultat et a fait appel dans quatre cas. Sur les 714 cas attribués aux FI, 18 étaient en cours de traitement et la gestion des résultats était en attente, ce qui signifie que les sportifs avaient été accusés d'une violation des règles antidopage et que la procédure était en cours. Il restait donc 527 cas non encore traités, et c'était l'élément suivant requis par One Voice : le nombre de cas qui, pour une raison quelconque, n'étaient pas traités par les FI et la raison de cette inaction. Les 527 cas étaient toujours en cours d'investigation, ce qui signifie que les FI étaient toujours en train d'examiner les dossiers envoyés par l'AMA ou attendaient une expertise scientifique et n'avaient pas encore décidé de faire avancer ou non les cas. Le dernier élément soulevé par One Voice concernait ce que l'AMA proposait de faire ou faisait pour s'assurer que tous les cas jugés viables étaient traités et poursuivis comme il se doit par les FI. Il est important de rappeler que l'AMA surveille strictement tous les cas issus du scandale russe sur la base d'un certain nombre de critères. La première était la force de l'affaire et où la barre était placée en termes de ce qui était viable et non viable par rapport aux preuves disponibles et, chaque fois que l'AMA recevait une nouvelle sentence du TAS, la barre pouvait être placée plus ou moins haut en fonction de la façon dont le TAS évaluait les preuves. La seconde consistait à attendre les événements de haut niveau, et c'est ce que l'AMA avait fait pour les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, en veillant à ce qu'aucun athlète susceptible d'avoir des arguments solides n'y participe. La même chose a été faite pour les Jeux olympiques de Pékin, et une demande sera bientôt

envoyée à toutes les FI concernées ayant des cas potentiels en suspens concernant les Jeux de Pékin afin d'assurer un suivi approprié. Un autre élément pris en considération est le délai de prescription. Certaines affaires remontaient à 2012 ou 2013, il fallait donc également en tenir compte pour s'assurer que des mesures étaient prises avant que l'affaire ne soit prescrite. L'AMA peut faire appel lorsqu'elle n'est pas satisfaite du résultat, et a déjà fait appel de six cas liés au LIMS auprès du TAS, dont deux cas récents en haltérophilie et contre la décision de la FIFA rendue deux semaines auparavant. Dans tous les cas où un retard et l'absence de décision en temps utile pourraient avoir des conséquences sur une manifestation, l'AMA pourrait saisir directement le TAS pour s'assurer qu'une décision soit prise en temps utile. Cela ne s'est pas encore produit, mais pourrait bien être le cas au cours des prochains mois. Il faut noter que tous les cas étaient très complexes pour ceux qui devaient les examiner et nécessitaient l'intervention d'experts juridiques et scientifiques et donc un investissement important en termes de ressources de la part des OAD impliquées dans les cas. Certaines OAD avaient beaucoup de cas, par exemple, l'Unité d'intégrité de l'athlétisme, qui avait 160 cas ; l'ITA, qui représentait plusieurs OAD, en particulier l'IWF, et en avait 250 ; l'IPF, qui en avait 40 ; et l'IIHF, qui en avait 27. Ce qui n'arrangeait pas non plus la situation, c'est que de nombreux cas, si ce n'est tous, devaient être envoyés à un expert de laboratoire pour examen. Il s'agissait d'un élément clé du processus et les laboratoires et leurs experts étaient déjà submergés de travail, ce qui a pris beaucoup de temps. L'AMA examine la question, mais il faut en tenir compte.

LE PRÉSIDENT se félicite du rapport détaillé sur la gestion des résultats des affaires LIMS qui, il en est sûr, sera très apprécié par les membres. Il informe les membres qu'il rencontrera le lendemain à Istanbul le ministre russe des sports et parlera de l'application de la décision du TAS et de la question de l'indépendance de RUSADA, qui est extrêmement importante.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise jour concernant RUSADA et TAS.

- **10.3 Fédération internationale d'haltérophilie (IWF)**

M. SIEVEKING a déclaré que le département juridique de l'AMA avait examiné toutes les informations demandées à l'ITA agissant pour le compte de l'IWF dans le délai fixé en relation avec l'enquête. Le département a également examiné le rapport d'enquête publié plus tôt cet été par l'ITA, et a commencé à l'analyser en termes de non-conformité potentielle. Il a partagé avec le Comité de révision de la conformité lors de la réunion du 13 août l'évaluation précédente, un résumé détaillant les mesures prises par l'ITA, et le Comité de révision de la conformité a été satisfait de cette mise à jour. À ce stade, les mesures prises par l'ITA ont permis de résoudre, dans la mesure du possible, la plupart des problèmes en question. Il en rendra compte plus en détail en novembre. Sur les 146 cas en suspens identifiés, 110 ont été clos, certains parce que l'ITA a commencé ou repris la gestion des résultats là où elle ne l'avait pas fait, et elle a également fait appel de plusieurs cas avec un résultat satisfaisant. Des violations des règles antidopage avaient été acceptées à l'encontre de l'ancien président, le Dr Aján, pour falsification et complicité, ainsi qu'à l'encontre de deux autres responsables de l'haltérophilie, l'un pour falsification et l'autre pour falsification et complicité. L'AMA suivra évidemment de près la gestion des résultats de ces affaires. En ce qui concerne la conformité, la plupart des problèmes sont antérieurs à l'entrée en vigueur du nouveau standard. L'AMA avait demandé au même conseiller externe, Jonathan Taylor, qui avait produit l'avis juridique initial disant que l'AMA pouvait appliquer le standard pour tous les cas en cours l'année précédente, de régler cela rapidement, si cela ne pouvait pas être fait correctement ; cependant, il y avait des problèmes qui s'étaient produits avant 2018 et qui n'avaient pas été corrigés et l'AMA avait demandé un avis juridique supplémentaire pour voir ce qui pouvait être fait dans le cadre de la version précédente du Code avant l'entrée en vigueur de l'ISCCS. L'AMA attendait cela et analysait encore ce qui venait de l'ITA, et en discuterait avec le groupe de travail interne et continuerait évidemment à informer le Comité de révision de la conformité et le Comité exécutif des progrès réalisés à cet égard.

D É C I S I O N

Mise à jour sur l'IWF notée.

- **10.4 Extension des pouvoirs d'investigation de l'AMA**
- **10.5 Prolongation de la période minimale obligatoire de conservation des échantillons pour le contrôle du dopage**

LE PRÉSIDENT constate que certains commentaires informels ont été reçus concernant les deux questions, mais il propose de reporter la discussion relative à ces deux points à la prochaine réunion, vu le manque de temps, si les membres sont d'accord.

MME BATTAINI-DRAGONI se demande si l'extension des pouvoirs d'investigation de l'AMA ne serait pas préjudiciable au Département Renseignement et Enquêtes. Elle est également fatiguée, mais ne souhaite pas empêcher une décision.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique qu'il n'y a pas eu de décision, mais une discussion. L'AMA a reçu quelques commentaires écrits demandant des clarifications. Il pense que le Comité exécutif a besoin de plus de temps pour avoir une discussion adéquate et qu'un report au mois de novembre serait judicieux.

D É C I S I O N

Points de l'ordre du jour à discuter ultérieurement.

11. Divers

LE PRÉSIDENT accueille les commentaires et les questions envoyés par courrier électronique.

12. Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'il y a malheureusement un conflit inévitable en novembre avec une réunion du CIO sur la médecine sportive, mais que la réunion de novembre sera à nouveau hybride, avec la possibilité de participer à distance. Il espère que la majorité des membres se rencontreront en personne. La réunion de mai de l'année suivante se tiendra en Égypte et il espère pouvoir confirmer les dates d'ici octobre ou novembre. Il espère que tous les membres ont trouvé la réunion de ce jour utile, et il se réjouit de les revoir à Paris en novembre.

Il a remercié le personnel dévoué pour la planification et le soutien de la première réunion hybride, les interprètes pour leur travail acharné et les hôtes merveilleux pour avoir accueilli la réunion et pour leur grande hospitalité, avec des remerciements particuliers au professeur Erdener.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 24 novembre 2021, Paris, France ;
Conseil de fondation - 25 novembre 2021, Paris, France ;
Comité exécutif - 12 mai 2022 ou semaine du 23 mai, Le Caire, Égypte, à confirmer ;
Conseil de fondation - 13 mai 2022 ou semaine du 23 mai, Le Caire, Égypte, à confirmer ;
Comité exécutif - septembre 2022, Australie ;
Comité exécutif - 17 novembre 2022, Montréal, Canada ;
Conseil de fondation - 18 novembre 2022, Montréal, Canada.

La séance est levée à 18h00, heure d'Istanbul (GMT+3).

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA